

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2010

Rapport financier et
Etats financiers condensés
non audités¹ du 1^{er} semestre
clos le 30 juin 2010

VIVENDI

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 6 800 683 329,00 €

Siège Social : 42 avenue de Friedland – 75380 PARIS CEDEX 08

CHIFFRES CLES CONSOLIDES	5
I- RAPPORT FINANCIER POUR LE PREMIER SEMESTRE 2010 (NON AUDITE)	6
1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	6
1.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2010	6
1.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE 30 JUIN 2010	8
1.3 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	8
2 RESULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2010	9
2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ET COMPTE DE RESULTAT AJUSTE (NON AUDITES)	9
2.2 ANALYSE DES RESULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2010	10
2.3 PERSPECTIVES 2010	13
3 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS (NON AUDITES)	14
4 ANALYSE DES PERFORMANCES DES METIERS	15
4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER (NON AUDITES)	16
4.2 COMMENTAIRES SUR LES PERFORMANCES OPERATIONNELLES DES METIERS CONTROLES	17
5 TRESORERIE ET CAPITAUX	21
5.1 SYNTHESE DE L'EXPOSITION DE VIVENDI AUX RISQUES DE CREDIT ET DE LIQUIDITE	21
5.2 EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	22
5.3 ANALYSE DE L'EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	24
5.4 EMPRUNTS MIS EN PLACE/REMBOURSES EN 2010	25
5.5 LIGNES DE CREDIT DISPONIBLES AU 27 AOUT 2010	26
6 DECLARATIONS PROSPECTIVES – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	26
II- ANNEXE AU RAPPORT FINANCIER : DONNEES FINANCIERES COMPLEMENTAIRES NON AUDITEES	27
1 RECONCILIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE D'ACTIVISION BLIZZARD US GAAP ET IFRS	27
2 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER – DONNEES TRIMESTRIELLES 2010 ET 2009	30

III- ETATS FINANCIERS CONDENSES DU PREMIER SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2010 (NON AUDITES)	32
COMPTE DE RESULTAT CONDENSE	32
TABLEAU DU RESULTAT GLOBAL CONDENSE	33
BILAN CONDENSE	34
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES	35
TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONDENSES	36
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONDENSES	39
NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION.....	39
NOTE 2 INFORMATION SECTORIELLE.....	40
NOTE 3 CHARGES ET PRODUITS DES ACTIVITES FINANCIERES	45
NOTE 4 IMPOT.....	45
NOTE 5 RECONCILIATION DU RESULTAT NET, PART DU GROUPE AU RESULTAT NET AJUSTE	46
NOTE 6 RESULTAT PAR ACTION	46
NOTE 7 ECARTS D'ACQUISITION	46
NOTE 8 ACTIFS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DE CONTENUS.....	48
NOTE 9 TITRES MIS EN EQUIVALENCE.....	51
NOTE 10 ACTIFS FINANCIERS.....	52
NOTE 11 PROVISIONS.....	52
NOTE 12 REGIMES D'AVANTAGES AU PERSONNEL	52
NOTE 13 REMUNERATIONS FONDEES SUR DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	53
NOTE 14 EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	58
NOTE 15 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	64
NOTE 16 ENGAGEMENTS	65
NOTE 17 LITIGES	66
NOTE 18 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	70
IV- ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2010	71
V- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2010	72

Chiffres clés consolidés

Données consolidées	Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercices clos le 31 décembre			
	2010	2009	2009	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires	13 982	13 178	27 132	25 392	21 657	20 044
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (a)	3 243	2 899	5 390	4 953	4 721	4 370
Résultat net, part du groupe	1 267	1 188	830	2 603	2 625	4 033
Résultat net ajusté (ANI) (a)	1 526	1 467	2 585	2 735	2 832	2 614
Endettement financier net (a) (b)	11 460	8 536	9 566	8 349	5 186	4 344
Capitaux propres (c)	28 010	26 690	25 988	26 626	22 242	21 864
Dont Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA (c)	23 664	22 607	22 017	22 515	20 342	19 912
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)	3 549	3 204	7 799	7 056	6 507	6 111
Investissements industriels, nets (capex, net) (d)	(1 877)	(1 363)	(2 562)	(2 001)	(1 626)	(1 645)
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) (a)	1 672	1 841	5 237	5 055	4 881	4 466
Investissements financiers (c)	(991)	(171)	(3 050)	(3 947)	(846)	(3 881)
Désinvestissements financiers	268	41	97	352	456	1 801
Dividendes versés au titre de l'exercice précédent	1 721	1 639	1 639	1 515	1 387	1 152
Données par action						
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation	1 228,9	1 177,9	1 203,2	1 167,1	1 160,2	1 153,4
Résultat net ajusté par action	1,24	1,25	2,15	2,34	2,44	2,27
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (hors titres d'autocontrôle)	1 229,2	1 223,8	1 228,8	1 170,1	1 164,7	1 155,7
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action	19,25	18,47	17,92	19,24	17,47	17,23
Dividende versé au titre de l'exercice précédent par action	1,40	1,40	1,40	1,30	1,20	1,00

Données en millions d'euros, nombre d'actions en millions, données par action en euros.

- Vivendi considère que le résultat opérationnel ajusté (EBITA), le résultat net ajusté (ANI), l'endettement financier net et les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Chacun de ces indicateurs est défini dans le rapport financier ou à défaut dans l'annexe aux états financiers condensés non audités du premier semestre 2010. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute autre mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans les états financiers condensés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier semestriel 2010. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Vivendi ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.
- Pour mémoire, au 31 décembre 2009, Vivendi a modifié sa définition de l'endettement financier net, qui prend désormais en compte certains actifs financiers de gestion de trésorerie dont les caractéristiques (particulièrement la maturité, de 12 mois au maximum) ne répondent pas strictement à celles des équivalents de trésorerie, tels que définis par la recommandation de l'AMF et la norme IAS 7. Compte tenu de l'absence de ce type de placement au cours des exercices antérieurs à 2009, l'application rétroactive de ce changement de présentation n'aurait pas eu d'incidence sur l'endettement financier net des exercices considérés et l'information présentée au titre des exercices 2006 à 2008 est donc homogène. Se reporter à la section 5 du Rapport financier de l'exercice 2009 (pages 166 et suivantes du Document de référence 2009).
- Pour mémoire, Vivendi a choisi d'appliquer par anticipation, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, les normes révisées IFRS 3 (regroupements d'entreprises) et IAS 27 (états financiers consolidés et individuels), dont les incidences sont décrites dans la note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 – pages 187 et suivantes du Document de référence 2009.
- Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

I- Rapport financier pour le premier semestre 2010 (non audité)

Notes préliminaires :

Le présent rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2010 ont été arrêtés par le Directoire du 27 août 2010. Ils ont été soumis au Comité d'audit du 31 août 2010.

Les états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2010 ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes. Leur rapport sur l'information financière semestrielle 2010 est présenté à la suite des états financiers condensés.

Le rapport financier du premier semestre de l'exercice 2010 se lit en complément du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tel qu'il figure dans le Rapport annuel – Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 17 mars 2010 sous le numéro D.10-0118 (« Document de référence 2009 », pages 136 et suivantes).

1 Evénements significatifs

1.1 Evénements significatifs intervenus au cours du 1^{er} semestre 2010

Finalisation de l'acquisition de 100 % de GVT (Holding) S.A. au Brésil

Pour mémoire, le 13 novembre 2009, Vivendi a pris le contrôle de GVT (Holding) S.A. (GVT), qu'il consolide par intégration globale à compter de cette date. Au 31 décembre 2009, Vivendi détenait 82,45 % du capital de GVT, pour un investissement en numéraire de 2 469 millions d'euros. Une description détaillée de la prise de contrôle de GVT et de ses impacts comptables figure dans la note 2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (pages 206 et 207 du Document de référence 2009).

Au premier semestre 2010, Vivendi a porté sa participation à 100 % du capital de GVT, après avoir acquis les 17,55 % qu'il ne détenait pas, pour un investissement en numéraire complémentaire de 590 millions d'euros, selon les modalités suivantes :

- Au cours du premier trimestre, Vivendi a acquis directement sur le marché 6,3 millions de titres GVT, pour un prix d'acquisition de 144 millions d'euros.
- Le 26 mars 2010, la CVM (*Comissão de Valores Mobiliários*, l'autorité des marchés financiers du Brésil) a autorisé l'offre publique d'acquisition (« l'Offre ») portant sur les 17,8 millions de titres GVT non encore détenus par Vivendi à cette date, au prix de 56 BRL par action, ajusté sur la base du taux SELIC (*Taxa Referencial do Sistema Especial de Liquidação e Custódia*) pour la période comprise entre le 13 novembre 2009 et le 30 avril 2010, date du règlement livraison de l'Offre. Le 27 avril 2010, à l'issue du processus réglementaire d'enchères, Vivendi a acquis 16,6 millions de titres GVT supplémentaires pour un prix d'acquisition de 416 millions d'euros, portant sa participation à 99,17 % du capital de GVT. Conséquemment, en application de la réglementation boursière brésilienne et après autorisation de la CVM, GVT a été retiré de la cote le 7 mai 2010.
- Enfin, dans le cadre de la procédure de retrait obligatoire décidée par l'assemblée générale des actionnaires le 10 juin 2010, GVT a le 11 juin 2010 procédé à l'annulation des titres encore en circulation et constitué un dépôt de 30 millions d'euros auprès d'une banque brésilienne, afin de garantir et permettre le remboursement des actionnaires dont les titres ont été annulés.

Après la prise en compte de l'ensemble de ces éléments constitutifs, le prix d'acquisition par Vivendi de 100 % du capital de GVT s'établit à 3 038 millions d'euros. Pour mémoire, les opérations intervenues au premier semestre 2010 sont sans incidence significative sur l'endettement financier net de Vivendi, l'engagement d'achat des titres que Vivendi ne détenait pas au 31 décembre 2009 ayant été comptabilisé, conformément aux normes comptables, comme un passif financier, inclus dans l'endettement financier net du groupe à cette date.

Rachat des minoritaires de Canal+ France

Dans le cadre du rapprochement des activités de télévision payante en France de Groupe Canal+ et de TPS réalisé en janvier 2007, M6 bénéficiait d'une option de vente à Vivendi de sa participation de 5,1 % dans Canal+ France exerçable en février 2010 au prix de marché déterminé à dire d'expert et assorti d'un prix plancher de 1 130 millions d'euros pour 15 % de Canal+ France (correspondant à une valorisation de 7,5 milliards d'euros pour 100 % de Canal+ France). Le 22 février 2010, M6 est sorti de Canal+ France après avoir exercé son option de vente pour un montant de 384 millions d'euros, correspondant au prix plancher de l'option à cette date. Cette opération est sans incidence sur l'endettement financier net de Vivendi car, conformément aux normes comptables applicables, l'option de vente initialement consentie à M6 avait été comptabilisée sous forme de passif financier, compris dans l'endettement financier net du groupe. Grâce à cette transaction et à celle conclue avec TF1 au 28 décembre 2009 (se reporter à la section 1.1.1 du Document de référence 2009, page 143), Groupe Canal+ (détenu à 100 % par Vivendi) détient désormais 80 % de Canal+ France.

Le 15 avril 2010, Lagardère a décidé d'exercer son droit de liquidité sur sa participation de 20 % dans Canal+ France. Lagardère et Vivendi n'ayant pas trouvé d'accord sur la cession de cette participation, le 2 juillet 2010 Lagardère a annoncé sa décision d'initier le processus d'introduction en bourse de sa participation de 20 % dans Canal+ France, conformément à la procédure prévue à cet effet dans le pacte d'actionnaires conclu le 4 janvier 2007 (pour une description du pacte d'actionnaires, se reporter à la note 26.5 de l'annexe aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009, page 284 du Document de référence 2009).

Dividende versé par Vivendi à ses actionnaires au titre de l'exercice 2009

Lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 29 avril 2010, les actionnaires de Vivendi ont approuvé les propositions du Directoire relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2009. En conséquence, le dividende a été fixé à 1,40 euro par action, représentant une distribution globale de 1 721 millions d'euros, payé le 11 mai 2010.

Rachat d'actions propres d'Activision Blizzard

Le 10 février 2010, le conseil d'administration d'Activision Blizzard a autorisé la société à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres d'un montant maximal d'un milliard de dollars. Dans le cadre de ce programme, Activision Blizzard a procédé au cours du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2010 au rachat d'environ 31 millions de titres pour un montant total de 334 millions de dollars. Par ailleurs, dans le cadre de la finalisation du précédent programme de rachat d'actions propres d'un montant maximum de 1,25 milliard de dollars, Activision Blizzard a procédé en janvier 2010 au rachat de 1,3 million de titres qu'il s'était engagé à racheter en décembre 2009 pour un montant de 15 millions de dollars. Au total, au cours du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2010, Activision Blizzard a procédé au rachat d'environ 32 millions d'actions propres pour un montant total de 349 millions de dollars (soit 267 millions d'euros). Au 30 juin 2010, Vivendi détient environ 59 % non-dilué d'Activision Blizzard (contre environ 57 % au 31 décembre 2009).

De plus, dans le cadre de l'approbation des comptes de l'exercice 2009, le conseil d'administration d'Activision Blizzard a décidé le paiement d'un dividende en numéraire de 0,15 dollar par action, payé le 2 avril 2010 représentant une distribution de 108 millions de dollars d'Activision Blizzard en faveur de Vivendi.

Dividende versé par SFR

L'assemblée générale de SFR du 30 mars 2010 a entériné le versement d'un dividende de 1 milliard d'euros au titre de l'exercice 2009 (dont 440 millions d'euros à Vodafone), versé sous forme d'acompte en janvier 2010.

Nouveaux emprunts et lignes de crédit mis en place par Vivendi SA et SFR

Se reporter à la section 5.4 du présent rapport financier et à la note 14 des états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2010.

Fréquences de téléphonie mobile 3G attribuées à SFR

En juin 2010, à l'issue d'un appel à candidatures pour les fréquences résiduelles de téléphonie mobile 3G, l'Arcep a attribué à SFR un bloc de fréquences de 5 MHz, pour un montant de 300 millions d'euros.

Contrat de partenariat public-privé GSM-R

Le 18 février 2010, un groupement constitué avec SFR, Vinci et AXA (à hauteur de 30 % chacune) et TDF (10 %) a signé avec Réseau Ferré de France le contrat de partenariat public-privé GSM-R. Ce contrat, d'une durée de 15 ans et d'un montant global d'un milliard d'euros, consiste à assurer le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un réseau de télécommunication numérique qui permettra d'assurer les communications (voix et données) entre les trains et les équipes de régulation au sol en mode conférence. Il sera déployé progressivement jusqu'en 2015 sur 14 000 km de lignes ferroviaires traditionnelles et à grande vitesse en France.

1.2 Événements significatifs intervenus depuis le 30 juin 2010

Les principaux événements intervenus depuis le 30 juin 2010 sont les suivants :

- En juillet 2010, Vivendi a refinancé la ligne bancaire d'une durée de 3 ans et d'un montant de 1 milliard d'euros qui venait normalement à maturité en février 2011. Cette ligne de crédit sera remplacée, par anticipation, courant septembre 2010, par un nouveau financement bancaire de même montant et d'une durée de 5 ans (maturité septembre 2015).
- Le 26 août 2010, le Groupe La Poste a annoncé qu'il allait entrer en négociation exclusive avec SFR pour constituer un partenariat destiné à la commercialisation d'une offre de téléphonie mobile sous la marque La Poste.
- Le 31 août 2010, Blizzard Entertainment (filiale d'Activision Blizzard) et NetEase.com vont lancer la commercialisation en Chine continentale de *World of Warcraft® : Wrath of the Lich King™*, le deuxième pack d'extension du jeu de rôle en ligne massivement multijoueurs (MMORPG).

1.3 Opérations avec les parties liées

Se reporter à la note 15 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2010.

2 Résultats du premier semestre 2010

2.1 Compte de résultat consolidé et compte de résultat ajusté (non audités)

DEUXIEME TRIMESTRE

	COMPTÉ DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		COMPTÉ DE RÉSULTAT AJUSTÉ		
	2e trimestres clos le 30 juin		2e trimestres clos le 30 juin		
	2010	2009	2010	2009	
Chiffre d'affaires	7 058	6 648	7 058	6 648	Chiffre d'affaires
Coût des ventes	(3 370)	(3 288)	(3 370)	(3 288)	Coût des ventes
Marge brute	3 688	3 360	3 688	3 360	Marge brute
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(2 031)	(1 883)	(2 031)	(1 883)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(4)	29	(4)	29	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(138)	(141)			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(8)	-			
Résultat opérationnel (EBIT)	1 507	1 365	1 653	1 506	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	60	45	60	45	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(127)	(112)	(127)	(112)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	4	2	4	2	Produits perçus des investissements financiers
Autres charges et produits financiers	(44)	(9)			
Résultat des activités avant impôt	1 400	1 291	1 590	1 441	Résultat des activités avant impôt ajusté
Impôt sur les résultats	(337)	(190)	(385)	(103)	Impôt sur les résultats
Résultat net des activités	1 063	1 101			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-			
Résultat net	1 063	1 101	1 205	1 338	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>
Résultat net, part du groupe	669	695	790	818	Résultat net ajusté
Intérêts minoritaires	394	406	415	520	Intérêts minoritaires
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,54	0,59	0,64	0,69	Résultat net ajusté par action (en euros)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	0,54	0,58	0,64	0,69	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)

Données en millions d'euros, sauf données par action.

Nota : Pour mémoire, lors de la publication de ses états financiers condensés semestriels au 30 juin 2009, Vivendi a choisi d'appliquer par anticipation, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, les normes révisées IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, et IAS 27 – Etats financiers consolidés et individuels. Se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2010.

PREMIER SEMESTRE

	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ		
	Semestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		
	2010	2009	2010	2009	
Chiffre d'affaires	13 982	13 178	13 982	13 178	Chiffre d'affaires
Coût des ventes	(6 786)	(6 477)	(6 786)	(6 477)	Coût des ventes
Marge brute	7 196	6 701	7 196	6 701	Marge brute
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(3 925)	(3 801)	(3 925)	(3 801)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(28)	(1)	(28)	(1)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(272)	(289)			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(8)	-			
Résultat opérationnel (EBIT)	2 963	2 610	3 243	2 899	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	75	71	75	71	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(245)	(220)	(245)	(220)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	4	3	4	3	Produits perçus des investissements financiers
Autres charges et produits financiers	(113)	(86)			
Résultat des activités avant impôt	2 684	2 378	3 077	2 753	Résultat des activités avant impôt ajusté
Impôt sur les résultats	(598)	(415)	(683)	(288)	Impôt sur les résultats
Résultat net des activités	2 086	1 963			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-			
Résultat net	2 086	1 963	2 394	2 465	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>
Résultat net, part du groupe	1 267	1 188	1 526	1 467	Résultat net ajusté
Intérêts minoritaires	819	775	868	998	Intérêts minoritaires
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	1,03	1,01	1,24	1,25	Résultat net ajusté par action (en euros)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	1,03	1,00	1,24	1,24	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)

Données en millions d'euros, sauf données par action.

2.2 Analyse des résultats du premier semestre 2010

Au premier semestre 2010, le **résultat net ajusté** est un bénéfice de 1 526 millions d'euros (1,24 euro par action) comparé à un bénéfice de 1 467 millions d'euros au premier semestre 2009 (1,25 euro par action). Cette augmentation de 59 millions d'euros (+4,0 %) s'explique par les principaux éléments suivants :

- +344 millions d'euros liés à l'augmentation du résultat opérationnel ajusté, qui s'élève à 3 243 millions d'euros. Cette évolution reflète les performances opérationnelles d'Activision Blizzard (+247 millions d'euros), de SFR (+72 millions d'euros), de Groupe Canal+ (+14 millions d'euros) et de Groupe Maroc Telecom (+10 millions d'euros), partiellement compensées par le recul d'Universal Music Group (-52 millions d'euros). Par ailleurs, cette augmentation reflète aussi la consolidation de GVT (+98 millions d'euros), dont Vivendi a pris le contrôle le 13 novembre 2009 ;
- +4 millions d'euros liés à l'augmentation de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, grâce à NBC Universal ;
- 25 millions d'euros liés à l'augmentation du coût du financement ;
- 395 millions d'euros liés à l'augmentation de la charge d'impôt sur les résultats, principalement due à la progression du résultat taxable d'Activision Blizzard et de SFR, ainsi qu'à la diminution de l'économie d'impôt liée à l'utilisation par SFR des déficits antérieurs de Neuf Cegetel ;
- +130 millions d'euros liés à la diminution de la part des intérêts minoritaires dans le résultat net ajusté des filiales, principalement due à la diminution de la quote-part de l'actionnaire minoritaire de SFR dans l'économie d'impôt liée à l'utilisation des déficits antérieurs de Neuf Cegetel.

Analyse des principales lignes du compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 13 982 millions d'euros, contre 13 178 millions d'euros au premier semestre 2009, soit une progression de 804 millions d'euros (+6,1 %, et +4,8 % à taux de change constant). Pour une analyse du chiffre d'affaires par métier, se reporter à la section 4 du présent rapport financier.

Les charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels sont une charge nette de 28 millions d'euros contre une charge nette de 1 million d'euros sur le premier semestre 2009, soit une augmentation de 27 millions d'euros. Sur le premier semestre 2010, ils comprennent essentiellement des charges de restructuration pour 36 millions d'euros (contre 56 millions d'euros sur le premier semestre 2009), dont 22 millions d'euros encourus par UMG (contre 37 millions d'euros au premier semestre 2009). Au premier semestre 2009, ils intégraient un produit au titre d'un complément de prix (40 millions d'euros) relatif à la cession en 2007 d'actifs immobiliers en Allemagne.

Le résultat opérationnel ajusté s'est élevé à 3 243 millions d'euros, contre 2 899 millions d'euros au premier semestre 2009, soit une augmentation de 344 millions d'euros (+11,9 %, et +10,8 % à taux de change constant). Pour une analyse du résultat opérationnel ajusté par métier, se reporter à la section 4 du présent rapport financier.

Les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises se sont élevés à 272 millions d'euros, contre 289 millions d'euros sur le premier semestre 2009. Cette diminution de 17 millions d'euros est principalement liée à la diminution de 46 millions d'euros des amortissements des actifs incorporels d'Activision Blizzard, conséquence des dépréciations constatées fin 2009, en partie compensée par l'amortissement de la base clients de GVT acquise en novembre 2009 (28 millions d'euros sur le premier semestre 2010).

Le résultat opérationnel s'est élevé à 2 963 millions d'euros, contre 2 610 millions d'euros sur le premier semestre 2009, soit une augmentation de 353 millions d'euros (+13,5 %).

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence s'est élevée à 75 millions d'euros, contre 71 millions d'euros au premier semestre 2009. La quote-part du profit en provenance de NBC Universal s'est établie à 78 millions d'euros contre 72 millions d'euros au premier semestre 2009, du fait de la progression du résultat de NBC Universal.

Le coût du financement s'est élevé à 245 millions d'euros, contre 220 millions d'euros sur le premier semestre 2009, soit une augmentation de 25 millions d'euros, principalement due à la hausse de l'encours moyen des emprunts, partiellement compensée par la baisse du taux moyen de financement du groupe.

Les intérêts sur emprunts se sont élevés à 261 millions d'euros sur le premier semestre 2010, contre 243 millions d'euros sur le premier semestre 2009, soit une augmentation de 18 millions d'euros. Cette évolution s'explique par l'augmentation de l'encours moyen des emprunts, qui s'élève à 12,9 milliards d'euros sur le premier semestre 2010 (contre 10,4 milliards d'euros sur le premier semestre 2009), reflétant essentiellement l'incidence du financement de l'acquisition de GVT (3,0 milliards d'euros), compensée par la baisse du taux d'intérêt moyen des emprunts à 4,06 % sur le premier semestre 2010 (contre 4,66 % sur le premier semestre 2009).

Les produits du placement des excédents de trésorerie se sont élevés à 16 millions d'euros sur le premier semestre 2010, contre 23 millions d'euros sur le premier semestre 2009, soit une baisse de 7 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par la baisse du taux d'intérêt moyen de placement à 0,96 % sur le premier semestre 2010 (contre 1,35 % sur le premier semestre 2009), l'encours moyen des placements restant quasiment stable à 3,3 milliards d'euros sur le premier semestre 2010 (contre 3,4 milliards d'euros sur le premier semestre 2009). Pour plus de détails, se reporter à la section 5 du présent rapport financier.

Les autres charges et produits financiers sont une charge nette de 113 millions d'euros, contre 86 millions d'euros sur le premier semestre 2009, soit une augmentation de 27 millions d'euros. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 de l'annexe aux états financiers condensés au 30 juin 2010.

L'impôt sur les résultats est une charge nette de 598 millions d'euros, contre une charge nette de 415 millions d'euros sur le premier semestre 2009, soit une augmentation de 183 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par la progression du résultat taxable d'Activision Blizzard et de SFR sur le premier semestre 2010, ainsi que par l'augmentation du montant des déficits et crédits d'impôt comptabilisés au premier semestre 2009.

Dans le résultat net ajusté, l'impôt est une charge nette de 683 millions d'euros sur le premier semestre 2010, contre une charge nette de 288 millions d'euros sur la même période en 2009, soit une augmentation de 395 millions d'euros. Cette évolution s'explique par la progression du résultat taxable d'Activision Blizzard et de SFR, ainsi que la diminution de l'économie d'impôt liée à l'utilisation par SFR des déficits ordinaires antérieurs reportés par Neuf Cegetel, correspondant à la quote-part de l'actionnaire minoritaire de SFR dans cette économie (19 millions d'euros, contre 171 millions d'euros au premier semestre 2009). Hors cet impact, le taux effectif de l'impôt dans le résultat net ajusté s'établit à 23,4 %, contre 17,1 % au premier semestre 2009, en hausse de 6,3 points. Cette évolution traduit principalement l'augmentation du montant des déficits et crédits d'impôt comptabilisés au premier semestre 2009.

La part du résultat net revenant aux intérêts minoritaires s'est élevée à 819 millions d'euros, contre 775 millions d'euros au premier semestre 2009. Cette progression de 44 millions d'euros s'explique essentiellement par l'augmentation de la part du résultat net revenant aux intérêts minoritaires d'Activision Blizzard (+55 millions d'euros).

La part du résultat net ajusté revenant aux intérêts minoritaires s'est élevée à 868 millions d'euros, contre 998 millions d'euros au premier semestre 2009, soit une diminution de 130 millions d'euros. L'augmentation de la part du résultat net ajusté revenant aux intérêts minoritaires d'Activision Blizzard (+42 millions d'euros) a été notamment plus que compensée par la diminution de la quote-part de l'actionnaire minoritaire de SFR dans l'économie d'impôt liée à l'utilisation des déficits ordinaires antérieurs reportés par Neuf Cegetel (19 millions d'euros, contre 171 millions d'euros au premier semestre 2009).

Au premier semestre 2010, le **résultat net, part du groupe** est un bénéfice de 1 267 millions d'euros (1,03 euro par action), contre un bénéfice de 1 188 millions d'euros au premier semestre 2009 (1,01 euro par action), soit une augmentation de 79 millions d'euros (+6,6 %).

La réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté est présentée à la note 5 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2010. Sur le premier semestre 2010, cette réconciliation comprend essentiellement les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (168 millions d'euros, après impôts et intérêts minoritaires) et l'élimination du reversement de l'actif d'impôt différé (42 millions d'euros) lié à l'utilisation attendue par SFR du solde des déficits ordinaires antérieurs reportés par Neuf Cegetel. Sur le premier semestre 2009, cette réconciliation comprenait notamment l'élimination du reversement de l'actif d'impôt différé (389 millions d'euros) lié à l'utilisation attendue par SFR des déficits ordinaires antérieurs reportés par Neuf Cegetel, ainsi que les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (159 millions d'euros, après impôts et intérêts minoritaires), partiellement compensés par une plus grande économie d'impôt attendue en 2010 (-158 millions d'euros) dans le cadre du régime du bénéfice mondial consolidé.

2.3 Perspectives 2010

Vivendi annonce une amélioration de ses perspectives pour l'année 2010 :

- croissance du résultat opérationnel ajusté (EBITA) (contre légère croissance précédemment),
- résultat net ajusté 2010 (ANI) supérieur à celui de 2009,
- dividende au titre de l'exercice 2010 à 1,40 euro par action et Vivendi réitère son engagement permanent de distribuer un dividende d'au moins 50 % du résultat net ajusté.

Par ailleurs, Vivendi prévoit un endettement financier net inférieur à 7 milliards d'euros fin 2010, dans l'hypothèse de l'encaissement en 2010 des 5,8 milliards de dollars issus de la cession de sa participation de 20 % dans NBC Universal.

Pour une présentation des perspectives par métier, se reporter à la section 4 du présent rapport financier.

Les prévisions au titre de l'exercice 2010 en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel ajusté (EBITA), de taux de marge d'EBITA (rapport EBITA sur chiffre d'affaires) et de résultat net ajusté (ANI), ainsi que d'EBITDA présentées ci-dessus sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Direction de Vivendi. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et / ou réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits dans le chapitre 2 du document de référence de l'exercice 2009 pourrait avoir un impact sur les activités du groupe et sa capacité à réaliser ses prévisions au titre de l'exercice 2010.

Par ailleurs, il est rappelé que Vivendi considère que le résultat opérationnel ajusté (EBITA), le résultat net ajusté (ANI) et l'EBITDA, mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Chacun de ces indicateurs est défini dans le présent document.

3 Analyse des flux de trésorerie opérationnels (non audités)

Note préliminaire :

Vivendi considère que les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) et les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent dans le tableau des flux de trésorerie de Vivendi, présenté dans les états financiers condensés du groupe.

Les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) générés par les métiers se sont élevés à 3 549 millions d'euros au premier semestre 2010 (contre 3 204 millions d'euros au premier semestre 2009), en hausse de 345 millions d'euros (+10,8 %). Cette évolution traduit principalement l'augmentation de l'EBITDA net de la variation du besoin en fonds de roulement (+311 millions d'euros), en particulier grâce aux performances de Groupe Canal+, Groupe Maroc Telecom et SFR, ainsi qu'à l'intégration de GVT (consolidée depuis le 13 novembre 2009), partiellement compensées par l'évolution défavorable de la variation du besoin en fonds de roulement d'Activision Blizzard. Elle reflète aussi la diminution des dépenses de restructuration payées (+57 millions d'euros) et, en sens contraire, la diminution des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (-20 millions d'euros). Au premier semestre 2010, le dividende reçu de NBC Universal s'élève à 151 millions d'euros (contre 171 millions d'euros sur la même période en 2009).

Sur le premier semestre 2010, **les investissements industriels, nets** se sont élevés à 1 877 millions d'euros (contre 1 363 millions d'euros sur le premier semestre 2009), en hausse de 514 millions d'euros (+37,7 %). Cette évolution reflète essentiellement l'impact financier (300 millions d'euros) de l'obtention par SFR d'un bloc supplémentaire de fréquences de téléphonie mobile 3G (se reporter *supra* à la section 1.1 du présent rapport financier), ainsi que l'intégration de GVT (+186 millions d'euros), consolidée depuis novembre 2009, et la croissance des investissements de Groupe Maroc Telecom (+104 millions d'euros). Après la prise en compte des investissements industriels nets, **les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)** générés par les métiers se sont élevés à 1 672 millions d'euros (contre 1 841 millions d'euros sur le premier semestre 2009), en diminution de 169 millions d'euros (-9,2 %).

Les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) se sont élevés à 1 045 millions d'euros (contre 1 822 millions d'euros sur le premier semestre 2009), en diminution de 777 millions d'euros (-42,6 %). Outre la baisse du CFFO, l'évolution du CFAIT est principalement affectée par l'augmentation des impôts nets payés, qui s'explique notamment par la diminution (-253 millions d'euros) du remboursement d'impôt lié au régime du bénéfice mondial consolidé, du fait de l'utilisation par SFR en 2009 des déficits ordinaires antérieurs reportés par Neuf Cegetel, ainsi que par l'incidence favorable au premier semestre 2009 du remboursement lié à la liquidation du solde de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2008 (-212 millions d'euros). Par ailleurs, l'évolution du CFAIT comprend aussi l'augmentation des intérêts payés (-25 millions d'euros), ainsi que l'incidence défavorable des opérations de change (-109 millions d'euros), qui ont généré un décaissement net de 40 millions d'euros au premier semestre 2010, contre un encaissement net de 69 millions d'euros sur la même période en 2009.

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin			
	2010	2009	V€	V%
Chiffre d'affaires	13 982	13 178	+804	+6,1%
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations	(9 459)	(9 196)	-263	-2,9%
EBITDA	4 523	3 982	+541	+13,6%
Dépenses de restructuration payées	(40)	(97)	+57	+58,8%
Investissements de contenus, nets	(231)	(228)	-3	-1,3%
Neutralisation de la variation des provisions incluses dans l'EBITDA	(140)	(90)	-50	-55,6%
Autres éléments opérationnels	(5)	(11)	+6	+54,5%
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(712)	(526)	-186	-35,4%
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	3 395	3 030	+365	+12,0%
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	151	171	-20	-11,7%
<i>Dont NBC Universal</i>	151	171	-20	-11,7%
Dividendes reçus de participations non consolidées	3	3	-	-
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)	3 549	3 204	+345	+10,8%
Investissements industriels, nets (capex, net)	(1 877)	(1 363)	-514	-37,7%
<i>Dont SFR</i>	(1 196)	(954)	-242	-25,4%
<i>Groupe Maroc Telecom</i>	(330)	(226)	-104	-46,0%
<i>GVT</i>	(186)	na*	-186	na*
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)	1 672	1 841	-169	-9,2%
Intérêts nets payés	(245)	(220)	-25	-11,4%
Autres flux liés aux activités financières	(76)	25	-101	na*
Décaissements liés aux activités financières	(321)	(195)	-126	-64,6%
Versement reçu du Trésor public dans le cadre du Bénéfice Mondial Consolidé	182	435	-253	-58,2%
Autres impôts payés	(488)	(259)	-229	-88,4%
Impôts nets (payés)/encaissés	(306)	176	-482	na*
Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)	1 045	1 822	-777	-42,6%

na* : non applicable.

- L'EBITDA, mesure à caractère non strictement comptable, est défini dans la section 4.2 du présent rapport financier.
- Présentés dans les activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se reporter à la section 5.3).
- Présentés dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se reporter à la section 5.3).
- Correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes des cessions telles que présentées dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se reporter à la section 5.3).
- Présentés dans les activités de financement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se reporter à la section 5.3).

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin		
	2010	2009	% Variation
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)			
Activision Blizzard	217	384	-43,5%
Universal Music Group	14	(7)	na*
SFR	2 020	1 926	+4,9%
Groupe Maroc Telecom	822	711	+15,6%
GVT	176	na*	na*
Groupe Canal+	247	126	+96,0%
Dividendes NBC Universal	151	171	-11,7%
Holding & Corporate	(81)	(97)	+16,5%
Activités non stratégiques et autres	(17)	(10)	-70,0%
Total Vivendi	3 549	3 204	+10,8%
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)			
Activision Blizzard	186	367	-49,3%
Universal Music Group	1	(23)	na*
SFR	824	972	-15,2%
Groupe Maroc Telecom	492	485	+1,4%
GVT	(10)	na*	na*
Groupe Canal+	127	(22)	na*
Dividendes NBC Universal	151	171	-11,7%
Holding & Corporate	(81)	(98)	+17,3%
Activités non stratégiques et autres	(18)	(11)	-63,6%
Total Vivendi	1 672	1 841	-9,2%

na* : non applicable.

4 Analyse des performances des métiers

4.1 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier (non audités)

DEUXIEME TRIMESTRE

(en millions d'euros)	2e trimestres clos le 30 juin			
	2010	2009	% Variation	% Variation à taux de change constant
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard	758	762	-0,5%	-6,9%
Universal Music Group	1 011	983	+2,8%	-3,0%
SFR	3 163	3 112	+1,6%	+1,6%
Groupe Maroc Telecom	722	665	+8,6%	+7,7%
GVT	230	na*	na*	na*
Groupe Canal+	1 182	1 139	+3,8%	+2,9%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(8)	(13)	+38,5%	+38,5%
Total Vivendi	7 058	6 648	+6,2%	+3,7%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard	243	195	+24,6%	+16,9%
Universal Music Group	91	101	-9,9%	-17,3%
SFR	734	686	+7,0%	+7,0%
Groupe Maroc Telecom	312	300	+4,0%	+2,9%
GVT	55	na*	na*	na*
Groupe Canal+	256	218	+17,4%	+16,7%
Holding & Corporate	(27)	9	na*	na*
Activités non stratégiques et autres	(11)	(3)	x 3,7	x 3,5
Total Vivendi	1 653	1 506	+9,8%	+7,3%

PREMIER SEMESTRE

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin			
	2010	2009	% Variation	% Variation à taux de change constant
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard	1 703	1 493	+14,1%	+12,8%
Universal Music Group	1 900	2 009	-5,4%	-7,9%
SFR	6 248	6 140	+1,8%	+1,8%
Groupe Maroc Telecom	1 382	1 305	+5,9%	+6,1%
GVT	444	na*	na*	na*
Groupe Canal+	2 327	2 258	+3,1%	+2,3%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(22)	(27)	+18,5%	+18,5%
Total Vivendi	13 982	13 178	+6,1%	+4,8%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard	620	373	+66,2%	+65,5%
Universal Music Group	159	211	-24,6%	-28,0%
SFR	1 368	1 296	+5,6%	+5,6%
Groupe Maroc Telecom	596	586	+1,7%	+1,8%
GVT	98	na*	na*	na*
Groupe Canal+	486	472	+3,0%	+2,4%
Holding & Corporate	(65)	(28)	x 2,3	x 2,3
Activités non stratégiques et autres	(19)	(11)	-72,7%	-64,5%
Total Vivendi	3 243	2 899	+11,9%	+10,8%

na* : non applicable.

Les données présentées ci-dessus tiennent compte de la consolidation des entités suivantes à compter des dates indiquées :

- chez Groupe Maroc Telecom, Sotelma (1^{er} août 2009),
- GVT (13 novembre 2009).

4.2 Commentaires sur les performances opérationnelles des métiers contrôlés

Notes préliminaires :

- *La Direction évalue la performance des métiers contrôlés et leur alloue des ressources nécessaires à leur développement en fonction de certains indicateurs de performances opérationnelles, dont notamment le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et l'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization), mesures à caractère non strictement comptable.*
 - *La différence entre le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et le résultat opérationnel (EBIT) est constituée par l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et les dépréciations des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, qui sont inclus dans le résultat opérationnel. Se reporter à la note 1.2.3 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (page 188 du Document de référence 2009).*
 - *Selon la définition de Vivendi, l'EBITDA correspond au résultat opérationnel ajusté (EBITA) tel que présenté dans le compte de résultat consolidé, avant les amortissements et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, les coûts de restructuration, le résultat de cession d'actifs corporels et incorporels et les autres éléments opérationnels non récurrents (tels qu'ils sont présentés dans le compte de résultat condensé par secteur opérationnel). Se reporter à la note 2 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2010.*
- En outre, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer l'EBITA et l'EBITDA de manière différente de Vivendi. Il se peut donc que ces indicateurs ne puissent pas être directement comparés à ceux d'autres sociétés.*
- *Pour mémoire, l'activité du groupe Vivendi s'articule autour de six métiers au cœur des univers des contenus, des plate-formes et des réseaux interactifs ; au 30 juin 2010, les pourcentages de détention de Vivendi dans ces métiers sont les suivants :*
 - *Activision Blizzard : 59 %,*
 - *Universal Music Group (UMG) : 100 %,*
 - *SFR : 56 %,*
 - *Groupe Maroc Telecom : 53 %,*
 - *GVT : 100 % (se reporter à la section 1.1),*
 - *Groupe Canal+ : 100 % (depuis le 22 février 2010, Groupe Canal+ détient 80 % de Canal+ France ; se reporter à la section 1.1).*

Activision Blizzard

Le chiffre d'affaires d'Activision Blizzard s'est établi à 1 703 millions d'euros, en hausse de 14,1 %, et l'EBITA s'est élevé à 620 millions d'euros, en progression de 66,2 %. Ces résultats tiennent compte des principes comptables qui requièrent que le chiffre d'affaires et les coûts des ventes associés d'un jeu ayant une composante en ligne soient différés sur la période estimée d'utilisation du consommateur. Le solde de la marge opérationnelle différée au bilan s'élève à 318 millions d'euros le 30 juin 2010, contre 733 millions d'euros le 31 décembre 2009 et 261 millions d'euros le 30 juin 2009.

Les résultats d'Activision Blizzard ont été soutenus par la poursuite du succès des jeux *Call of Duty* et *World of Warcraft*. Au premier semestre, aux Etats-Unis et en Europe, *Call of Duty* a été la franchise la plus vendue² des éditeurs indépendants, avec plus de 20 millions d'extensions (« map packs ») depuis le lancement des ventes.

StarCraft II: Wings of Liberty, sorti le 27 juillet 2010, a été vendu à plus de 1,5 million d'exemplaires au cours des premières 48 heures, soit un niveau jamais atteint par un jeu de stratégie.

² Selon NPD Group, Chartrack et Gfk.

Pour la fin de l'année, Activision Blizzard propose un excellent programme de sorties de jeux tels que *Call of Duty: Black Ops*, *World of Warcraft: Cataclysm*, *Guitar Hero: Warriors of Rock*, *DJ Hero 2*, *Tony Hawk: SHRED*, *Spider-Man: Shattered Dimensions*, *GoldenEye 007*, *James Bond 007: Blood Stone* et *Bakugan*.

Activision Blizzard a récemment confirmé ses prévisions annuelles 2010. Il attend ainsi, en base US non GAAP, un chiffre d'affaires de 4,4 milliards de dollars et un bénéfice par action dilué de 0,72 dollar, comme indiqué le 6 mai 2010. En normes IFRS, la prévision d'EBITA est relevée à plus de 630 millions d'euros, contre plus de 600 millions d'euros indiqués en début d'année.

Universal Music Group

Le chiffre d'affaires d'Universal Music Group (UMG) s'est élevé à 1 900 millions d'euros, en retrait de 5,4 % par rapport à la même période en 2009 (en retrait de 7,9 % à taux de change constant). Le nombre plus faible de sorties d'albums majeurs locaux et internationaux, et le repli de la demande pour les CD ont plus que compensé la forte croissance des ventes de produits dérivés et l'augmentation des ventes numériques.

Parmi les meilleures ventes de la musique enregistrée, figurent les titres de Lady Gaga, des Black Eyed Peas, d'Eminem, de Justin Bieber, de Florence & The Machine et de Cœur de Pirate ainsi que le premier album de Drake. UMG a lancé de nouveaux services musicaux pour téléphones mobiles avec de grands opérateurs de télécommunications tels que SingTel à Singapour et Reliance Communications en Inde.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'UMG s'est élevé à 159 millions d'euros, en retrait de 24,6 % par rapport à la même période en 2009. La baisse des ventes et un mix produit défavorable ont plus que compensé les réductions de coûts d'exploitation et la baisse des charges de restructuration.

Au second semestre 2010, le programme de sorties comprend les albums d'artistes comme Black Eyed Peas, Kanye West, Mariah Carey, Michel Sardou, Florent Pagny, Akon, Zazie, Maroon 5 et Duffy.

Vevo, lancé en décembre 2009 aux Etats-Unis, s'est d'ores et déjà imposé comme le premier site de vidéos musicales avec 44,7 millions de visiteurs uniques en juillet 2010.

SFR

Le chiffre d'affaires de SFR s'est élevé à 6 248 millions d'euros, en hausse de 1,8 % par rapport au premier semestre 2009, malgré un contexte concurrentiel toujours très vif et les fortes baisses de tarifs liées aux décisions des régulateurs. Hors effet des baisses de tarif imposées par les régulateurs, la croissance du chiffre d'affaires a été de 6,1 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile³ s'est élevé à 4 430 millions d'euros, en repli de 0,3 % par rapport au premier semestre 2009. Le chiffre d'affaires des services mobiles⁴ a reculé de 0,6 % à 4 222 millions d'euros. Hors impact de la baisse de 31 % des prix régulés de terminaison d'appels mobile intervenue au 1er juillet 2009 et du recul de 33 % des prix de terminaison d'appels SMS intervenue au 1er février 2010, le chiffre d'affaires des services mobiles a connu une croissance de 5,3 %.

Au cours du premier semestre 2010, SFR a réalisé une très bonne performance commerciale avec 540 000 nouveaux abonnés mobiles nets. Le succès de l'iPhone s'est confirmé avec 440 000 nouveaux clients. Le parc d'abonnés mobiles a atteint 15,347 millions de clients à fin juin 2010, soit une amélioration de 5,1 points du mix client en un an à 74,6 %. Le parc total de clients mobiles de SFR s'élève à 20,562 millions. Grâce aux « smartphones », la part des services de données dans le chiffre d'affaires des services mobiles est passée de 22,1 % au premier semestre 2009 à 26,3 % au premier semestre 2010.

Le chiffre d'affaires de l'activité Internet haut débit et fixe⁴ s'est élevé à 1 975 millions d'euros, en hausse de 5,9 % par rapport à la même période en 2009. Plus particulièrement, le chiffre d'affaires de l'Internet haut débit Grand Public a progressé de 14,0 %.

SFR a réalisé à nouveau une excellente performance commerciale dans le domaine de l'Internet haut débit. La croissance nette du parc de clients s'est élevée à 238 000 nouveaux clients actifs au premier semestre 2010, soit une part de marché d'environ 40 %⁵. A fin juin 2010, le parc total de clients à l'Internet haut débit s'élève à 4,682 millions, en croissance de 12,7 % par rapport à fin juin 2009.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) de SFR s'est élevé à 2 114 millions d'euros, en progression de 6,6 % par rapport au premier semestre 2009. La croissance de l'EBITDA intègre 42 millions d'euros d'éléments non récurrents (de nature non-cash), relatifs à la résiliation par des tiers de droits d'usage (« IRU ») du réseau fixe de SFR.

L'EBITDA de l'activité mobile de SFR s'est élevé à 1 706 millions d'euros, en augmentation de 1,7 % par rapport au premier semestre 2009. La croissance des bases clients, le développement de l'Internet Mobile et le strict contrôle des coûts fixes ont plus que compensé les impacts réglementaires.

³ Les chiffres d'affaires de l'activité mobile et de l'activité Internet à haut débit et fixe sont présentés avant élimination des opérations intersegment au sein de SFR.

⁴ Le chiffre d'affaires des services mobiles correspond au chiffre d'affaires de l'activité mobile, hors celui lié aux ventes d'équipement.

⁵ Estimation de SFR.

L'EBITDA de l'activité Internet haut débit et fixe de SFR s'est établi à 408 millions d'euros, en hausse de 33,3 % par rapport à la même période en 2009, reflétant les effets de la croissance de l'Internet haut débit et des éléments non récurrents positifs pour un montant de 42 millions d'euros. Hors impact de ces éléments non récurrents, la progression de l'EBITDA s'établit à 19,6 %. Pour l'ensemble de l'exercice, SFR relève sa prévision : l'EBITDA de l'activité Internet haut débit et fixe devrait connaître une progression à deux chiffres⁶.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de SFR s'est élevé à 1 368 millions d'euros, en progression de 5,6 % par rapport au premier semestre 2009.

Groupe Maroc Telecom

Groupe Maroc Telecom a réalisé un chiffre d'affaires de 1 382 millions d'euros, en hausse de 5,9 % par rapport au premier semestre 2009 (+2,2 % à taux de change et périmètre constants⁷). Cette croissance s'explique par la bonne tenue de son marché domestique et par les performances satisfaisantes de ses filiales.

La base clients de Groupe Maroc Telecom a atteint 23,6 millions au 30 juin 2010, en hausse de 20 % par rapport à fin juin 2009. Cette évolution s'explique par une croissance toujours soutenue du parc mobile au Maroc (+11,3 %) et surtout dans ses filiales en Afrique, où il s'établit à près de 5,6 millions de clients.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) s'est élevé à 804 millions d'euros, en progression de 4,6 % par rapport au premier semestre 2009 (+3,7 % à taux de change et périmètre constants).

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de Groupe Maroc Telecom s'est établi à 596 millions d'euros, en hausse de 1,7 % par rapport au premier semestre 2009 (+2,6 % à taux de change et périmètre constants). La marge d'EBITA est restée à un niveau élevé à 43,1 %, grâce à une optimisation constante des coûts tant au Maroc que dans ses filiales.

GVT

En normes IFRS, le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de GVT se sont respectivement élevés à 444 millions d'euros, 184 millions d'euros et 98 millions d'euros au premier semestre 2010. Vivendi contrôle et consolide GVT depuis le 13 novembre 2009 et en détient 100 % depuis le 27 avril 2010.

En normes comptables brésiliennes, le chiffre d'affaires de GVT s'est élevé à 1 087 millions de réals brésiliens (BRL), en augmentation de 39,0 % par rapport à la même période en 2009 (étant donné l'appréciation du real, cette hausse aurait atteint 72,9 % exprimée en euros). La croissance du chiffre d'affaires est principalement liée à l'augmentation de 73,0 % du chiffre d'affaires Internet haut débit et à la hausse de 32,2 % du chiffre d'affaires Voix. Grâce à l'attractivité des offres de GVT, la croissance nette des lignes en service s'est élevée à 646 900 lignes, en forte augmentation de 56,8 % par rapport à la même période en 2009. Au 30 juin 2010, le nombre total de lignes en services est de 3,463 millions.

L'EBITDA ajusté⁸ s'est établi à 444 millions de BRL, en hausse de 49,5 % (avec l'appréciation du real, cette progression aurait atteint 85,5 % exprimée en euros). La marge d'EBITDA ajusté s'est élevée à 40,8 %, contre 38,0 % au premier semestre 2009. Ces résultats sont liés à la priorité donnée au développement dans les marchés à forte marge, à l'amélioration du mix-produit et à l'optimisation constante des coûts.

Au premier semestre 2010, GVT a élargi sa couverture de la région Nord-est à trois villes supplémentaires : Fortaleza (Etat de Ceara), Joao Pessoa et Campina Grande (Etat de Paraíba). Pour la première fois, GVT offre ses services dans l'Etat de Sao Paulo où il a ouvert deux villes (Sorocaba et Jundiaí).

Depuis l'acquisition par Vivendi, GVT accroît ses investissements afin d'accélérer son expansion géographique. Pour l'ensemble de l'année 2010, GVT augmente à nouveau son programme d'investissement et le porte à 1,5 milliard de BRL. Il compte ouvrir au moins cinq villes supplémentaires d'ici au mois de décembre.

Fort de ces résultats supérieurs aux attentes, GVT relève ses perspectives annuelles en normes comptables brésiliennes et en monnaie locale : pour 2010, il attend désormais une croissance de 34 % de son chiffre d'affaires et de 44 % de son EBITDA ajusté, contre respectivement +29 % et +35 % prévus en mai 2010, et +26 % et +30 % prévus en début d'exercice.

⁶ Y compris éléments non récurrents positifs pour 50 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2010 (incluant 42 millions d'euros au premier semestre 2010).

⁷ Le périmètre constant illustre les effets de consolidation de Sotelma comme si elle s'était effectivement produite le 1^{er} janvier 2009. Pour information, le chiffre d'affaires de Sotelma s'est élevé à 54 millions d'euros au premier semestre 2009.

⁸ L'EBITDA ajusté, mesure des performances utilisée par la Direction de GVT, est calculé comme étant le résultat net de la période hors impôts sur les résultats, produits et charges financières, amortissements et dépréciations, résultat de cessions ou de transferts d'immobilisations/résultat exceptionnel et charges liées aux stock-options.

Groupe Canal+

Le chiffre d'affaires de Groupe Canal+ s'est élevé à 2 327 millions d'euros, en croissance de 3,1 % par rapport au premier semestre 2009.

Au cours des douze derniers mois, le portefeuille de Canal+ France (Métropole, DOM-TOM, Afrique) a enregistré une progression nette de 356 000 abonnements. En France métropolitaine, le premier semestre 2010 a été marqué par une croissance des recrutements par rapport à fin juin 2009 et par une baisse du taux de résiliation des abonnés numériques qui se situe à 11,6 %, contre 13 % à fin juin 2009.

Le revenu moyen par abonné poursuit sa progression (+1,9 euro par rapport au 30 juin 2009 à 46,3 euros) grâce notamment à la croissance des options souscrites par les abonnés (HD, enregistrement HD, Foot+ qui compte désormais près d'un million d'abonnés) et au succès rencontré par le nouveau terminal +Le Cube.

La progression du portefeuille est également soutenue par les bonnes performances de Canal+ et CanalSat dans les territoires couverts par Canal+ Overseas (DOM-TOM, Afrique).

A la suite de l'intensification de la migration des abonnés Canal+ vers le numérique, le portefeuille analogique se rapproche à fin juin 2010 du seuil des 100 000 abonnés, représentant désormais une part marginale du portefeuille de Canal+.

Canal+ en Pologne poursuit son développement malgré le contexte très concurrentiel.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de Groupe Canal+ s'est élevé à 486 millions d'euros, en progression de 3,0 % par rapport à la même période de l'an dernier. L'effort d'investissement plus important dans la conquête d'abonnés s'est traduit par les bonnes performances commerciales enregistrées au premier semestre 2010 en France métropolitaine. Groupe Canal+ a poursuivi ses investissements à l'international en particulier avec le démarrage de son bouquet de chaînes K+ au Vietnam.

Holding & Corporate

Le résultat opérationnel ajusté de Holding & Corporate s'établit à -65 millions d'euros (comparé à -28 millions d'euros pour le premier semestre 2009). Au premier semestre 2009, il comprenait notamment un produit au titre d'un complément de prix (40 millions d'euros) relatif à la cession en 2007 d'actifs immobiliers en Allemagne.

5 Trésorerie et capitaux

Note préliminaire :

Vivendi considère que l'« endettement financier net », agrégat à caractère non strictement comptable, est un indicateur pertinent de la mesure de l'endettement du groupe. Au 31 décembre 2009, Vivendi a modifié sa définition de l'endettement financier net, qui prend désormais en compte certains actifs financiers de gestion de trésorerie dont les caractéristiques (particulièrement la maturité de 12 mois au maximum) ne répondent pas strictement à celles des équivalents de trésorerie, tels que définis par la recommandation de l'AMF et la norme IAS 7. L'endettement financier net doit être considéré comme une information complémentaire, qui ne peut pas se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent au bilan condensé, ni à toute autre mesure de l'endettement à caractère strictement comptable. La Direction de Vivendi utilise l'endettement financier net dans un but informatif et de planification, ainsi que pour se conformer à certains de ses engagements, en particulier les covenants financiers. Se reporter à la section « Trésorerie et capitaux » du Rapport financier de l'exercice 2009 (pages 166 et suivantes du Document de référence 2009).

5.1 Synthèse de l'exposition de Vivendi aux risques de crédit et de liquidité

Les principaux éléments permettant notamment d'apprécier la situation financière de Vivendi sont les suivants :

- Au 30 juin 2010, l'endettement financier net du groupe s'élève à 11,5 milliards d'euros. Dans ce montant, l'endettement financier net de SFR représente 6,3 milliards d'euros, y compris les lignes de crédit de 2,7 milliards d'euros accordées par Vivendi SA à SFR à des conditions de marché. L'endettement financier net du groupe intègre aussi la trésorerie nette d'Activision Blizzard pour 2,3 milliards d'euros au 30 juin 2010 (y compris les bons des agences gouvernementales américaines). Se reporter à la section 5.2 *infra*.
- Au 27 août 2010, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes du premier semestre clos le 30 juin 2010 :
 - Les lignes de crédit disponibles de Vivendi SA, nettes des billets de trésorerie, s'élèvent à 3,4 milliards d'euros. De son côté, SFR dispose de lignes de crédit disponibles, nettes des billets de trésorerie, s'élevant à environ 1,5 milliard d'euros. Les lignes bancaires de Vivendi SA et SFR sont sujettes au respect de plusieurs covenants financiers calculés le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. En cas de non-respect de ces derniers, les prêteurs pourraient demander l'annulation ou le remboursement anticipé des lignes de crédit. Au 30 juin 2010, Vivendi SA et SFR respectaient leurs covenants financiers (se reporter à la note 14.5 des états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2010).
 - La notation de la dette du groupe s'établit à BBB Stable (Standard & Poor's et Fitch) et Baa2 Stable (Moody's) et sa durée moyenne économique⁹ est de 4 années contre 3,9 années à fin 2009. La notation de la dette de SFR s'établit à BBB+ (Fitch) et sa durée moyenne économique¹⁰ est de 2,9 années contre 2,3 années à fin 2009.
 - Le montant des emprunts obligataires de Vivendi SA et SFR s'élève à 7,5 milliards d'euros et représente environ 53 % des emprunts bruts, contre environ 62 % au 31 décembre 2009. La durée moyenne économique des emprunts obligataires du groupe s'élève à 4,2 années, contre 4,1 années au 31 décembre 2009.

⁹ Selon laquelle toute la capacité de tirage sur les lignes de crédits à moyen terme disponibles dans le groupe peut être utilisée pour rembourser les emprunts les plus courts existant dans le groupe.

¹⁰ Hors dette intragroupe avec Vivendi.

5.2 Evolution de l'endettement financier net

Au 30 juin 2010, l'endettement financier net de Vivendi s'élève à 11 460 millions d'euros (contre 9 566 millions d'euros au 31 décembre 2009). Dans ce montant, SFR représente 55 % (contre 62 % à fin 2009).

L'endettement financier net de Vivendi intègre aussi la situation de trésorerie nette positive d'Activision Blizzard pour 2 301 millions d'euros, dont les bons des agences gouvernementales américaines à plus de trois mois d'échéance pour 500 millions d'euros (615 millions de dollars), classés en actifs financiers courants dans le bilan consolidé.

(en millions d'euros)	30 juin 2010		31 décembre 2009	
	Vivendi	dont SFR	Vivendi	dont SFR
Emprunts et autres passifs financiers	14 619	6 542	13 262	6 482
<i>Dont emprunts et autres passifs financiers à long terme (a)</i>	11 326	2 516	8 355	2 211
<i>emprunts et autres passifs financiers à court terme (a)</i>	3 293	1 376	4 907	1 621
<i>lignes de crédit accordées par Vivendi SA à SFR</i>	-	2 650	-	2 650
Instrument financiers dérivés à l'actif (b)	(127)	(5)	(30)	(2)
Dépôts en numéraire adossés à des emprunts (b)	(19)	-	(49)	-
Actifs financiers de gestion de trésorerie (b) (c)	(500)	-	(271)	-
	13 973	6 537	12 912	6 480
Trésorerie et équivalents de trésorerie (a)	(2 513)	(237)	(3 346)	(545)
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie d'Activision Blizzard</i>	(1 798)	na*	(1 925)	na*
Endettement financier net	11 460	6 300	9 566	5 935

na* : non applicable.

- Tels que présentés au bilan consolidé.
- Inclus au bilan consolidé dans les rubriques d'actifs financiers.
- Correspond aux bons des agences gouvernementales américaines à plus de trois mois d'échéance d'Activision Blizzard.

Au cours du premier semestre 2010, l'endettement financier net a augmenté de 1 894 millions d'euros : la trésorerie nette a diminué de 833 millions d'euros et les emprunts et autres passifs financiers ont augmenté de 1 061 millions d'euros.

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 2 446 millions d'euros, correspondant essentiellement aux investissements industriels, nets (1 877 millions d'euros) ainsi qu'à la finalisation de l'acquisition de 100 % de GVT (576 millions d'euros, se reporter à la section 1.1). En sens contraire, les dividendes reçus par Vivendi SA de la part de NBC Universal se sont élevés à 151 millions d'euros.

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont élevées à 1 812 millions d'euros, comprenant principalement les versements en faveur des actionnaires de Vivendi SA et de ses filiales (3 251 millions d'euros) ainsi que les remboursements des lignes de crédit et des emprunts (1 980 millions d'euros) partiellement compensés par la mise en place de nouveaux emprunts (y compris l'émission d'un nouvel emprunt obligataire de 750 millions d'euros par Vivendi SA) et le tirage par Vivendi SA et SFR sur leurs lignes de crédit, pour un montant cumulé de 3 740 millions d'euros. Les versements en faveur des actionnaires du groupe comprennent essentiellement le dividende versé par Vivendi à ses actionnaires (1 721 millions d'euros), le dividende versé par les filiales consolidées à leurs actionnaires minoritaires (902 millions d'euros, dont 440 millions d'euros de dividende versé par SFR à son actionnaire minoritaire), le rachat de la participation minoritaire de M6 dans Canal+ France (384 millions d'euros) et le programme de rachat d'actions propres d'Activision Blizzard (267 millions d'euros).

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles se sont élevées à 3 089 millions d'euros, pour une analyse détaillée des flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles, se reporter à la section 3 « Analyse des flux de trésorerie opérationnels » *supra*.

(en millions d'euros)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Emprunts et autres passifs financiers (a)	Impact sur l'endettement financier net
Endettement financier net au 31 décembre 2009	(3 346)	12 912	9 566
Flux nets liés aux :			
Activités opérationnelles	(3 089)	-	(3 089)
Activités d'investissement	2 446	(704)	1 742
Activités de financement	1 812	1 601	3 413
Effet de change (b)	(336)	164	(172)
Variation de l'endettement financier net au cours de la période	833	1 061	1 894
Endettement financier net au 30 juin 2010	(2 513)	13 973	11 460

- Les « autres passifs financiers » comprennent les engagements d'achat d'intérêts minoritaires, les instruments financiers dérivés (actifs et passifs), les dépôts en numéraire adossés à des emprunts ainsi que les actifs financiers de gestion de trésorerie.
- Correspond essentiellement à l'impact de la variation de la parité euro/dollar sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie d'Activision Blizzard et sur la valeur de remboursement des obligations émises en dollar en avril 2008 (se reporter à la note 14 des états financiers condensés non audités du 1^{er} semestre 2010), respectivement.

5.3 Analyse de l'évolution de l'endettement financier net

(en millions d'euros)

Résultat opérationnel

Retraitements

Investissements de contenus, nets

Marge brute d'autofinancement

Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel

Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt

Impôts nets payés

Activités opérationnelles**Investissements financiers**

Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise

*Dont finalisation de l'acquisition de GVT**- Paiements effectués pour acquérir les titres que Vivendi ne détenait pas au 31 décembre 2009**- Gain réalisé sur la couverture de change**- Ajustement du prix d'acquisition estimé**- Autres**versement aux bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions de Neuf Cegetel*

Acquisitions de titres mis en équivalence

Augmentation des actifs financiers

Total des investissements financiers**Désinvestissements financiers**

Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée

Cessions de titres mis en équivalence

Diminution des actifs financiers

Total des désinvestissements financiers**Activités d'investissements financiers**

Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence

Dividendes reçus de participations non consolidées

Activités d'investissement hors acquisitions/(cessions)**d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes**

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Investissements industriels, nets**Activités d'investissement**

Se référer à la section	Sur le premier semestre 2010		
	Impact sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	Impact sur les emprunts et autres passifs financiers	Impact sur l'endettement financier net
2	(2 963)	-	(2 963)
	(1 375)	-	(1 375)
	231	-	231
	(4 107)	-	(4 107)
	712	-	712
3	(3 395)	-	(3 395)
3	306	-	306
A	(3 089)	-	(3 089)
	661	(568)	93
1.1	576	(555)	21
	590	(590)	-
	(50)	50	-
	-	(15)	(15)
	36	-	36
	26	-	26
	9	-	9
	321	(299)	22
	991	(867)	124
	1	-	1
	1	-	1
	(270)	163	(107)
	(268)	163	(105)
	723	(704)	19
3	(151)	-	(151)
	(3)	-	(3)
	569	(704)	(135)
	1 949	-	1 949
	(72)	-	(72)
3	1 877	-	1 877
B	2 446	(704)	1 742

Se reporter page suivante pour la suite du tableau.

Suite du tableau présenté page précédente.

(en millions d'euros)

Opérations avec les actionnaires

Augmentation de capital liée aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA		(1)	-	(1)
Autres opérations avec les actionnaires		362	(384)	(22)
<i>Dont exercice par M6 de son option de vente de sa participation dans Canal+ France</i>	1.1	384	(384)	-
(Cessions)/Acquisitions de titres d'autocontrôle		267	-	267
<i>Dont programme de rachat d'actions propres d'Activision Blizzard</i>	1.1	267	-	267
Dividendes versés par Vivendi SA (1,40 euro par action)	1.1	1 721	-	1 721
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		902	-	902
<i>Dont SFR</i>		440	-	440
<i>Maroc Telecom SA</i>		361	-	361

Total des opérations avec les actionnaires**3 251** **(384)** **2 867****Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers**

Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme		(3 174)	3 174	-
<i>Dont Vivendi SA</i>		(2 360)	2 360	-
<i>SFR</i>		(780)	780	-
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme		196	(196)	-
Remboursement d'emprunts à court terme		1 784	(1 784)	-
<i>Dont Vivendi SA</i>	5.4	780	(780)	-
<i>SFR</i>		638	(638)	-
<i>GVT</i>	5.4	137	(137)	-
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme		(566)	566	-
<i>Dont billets de trésorerie Vivendi SA</i>		(304)	304	-
Opérations sans incidence sur la trésorerie		-	225	225
Intérêts nets payés	3	245	-	245
Autres flux liés aux activités financières	3	76	-	76

Total des opérations sur les emprunts et autres passifs financiers**(1 439)** **1 985** **546****Activités de financement**

Effet de change

C**1 812** **1 601** **3 413****Variation de l'endettement financier net****A+B+C+D****833** **1 061** **1 894**

5.4 Emprunts mis en place/remboursés en 2010

Vivendi SA

- En mars 2010, Vivendi a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire de 750 millions d'euros, d'une durée de 7 ans, assorti d'un coupon de 4 % et émis à un prix de 99,378 %, portant un intérêt de 4,10 %. Cette opération visait essentiellement à refinancer l'emprunt obligataire de 630 millions d'euros venu à échéance le 6 avril 2010.
- En juillet 2010, Vivendi a refinancé la ligne bancaire d'une durée de 3 ans et d'un montant de 1 milliard d'euros qui venait normalement à maturité en février 2011. Cette ligne de crédit sera remplacée, par anticipation, courant septembre 2010, par un nouveau financement bancaire de même montant et d'une durée de 5 ans (maturité septembre 2015).

SFR

- En janvier 2010, SFR a mis en place un nouveau programme de titrisation de 280 millions d'euros (échéance janvier 2015), porté à 310 millions d'euros en juillet 2010.
- En avril 2010, SFR a remboursé par anticipation la tranche A du crédit syndiqué « Club Deal » de 248 millions d'euros, à échéance initiale juillet 2010.
- En mai 2010, SFR a refinancé la ligne de crédit existante de 1,2 milliard d'euros, venant à échéance en avril 2011. La nouvelle ligne de crédit d'un montant équivalent est à échéance juin 2015. Cette ligne n'était pas tirée le 30 juin 2010.

GVT

- L'emprunt obligataire de 200 millions de dollars contracté par GVT en juin 2006 à un taux nominal de 12 %, dont l'échéance initiale était en septembre 2011, a été intégralement remboursé par anticipation en janvier et février 2010 grâce à la trésorerie disponible de GVT. La valeur de remboursement de cet emprunt, comptabilisé dans les emprunts court terme de Vivendi au 31 décembre 2009, s'élevait à 137 millions d'euros.
- Le 21 juin 2010, GVT a reçu l'autorisation de la BNDES d'effectuer un remboursement anticipé de 250 millions de reais brésiliens (environ 113 millions d'euros). Le remboursement partiel de cet emprunt a été effectué le 15 juillet 2010.

5.5 Lignes de crédit disponibles au 27 août 2010

Au 27 août 2010, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes du premier semestre clos le 30 juin 2010, Vivendi SA disposait de 6 milliards d'euros de lignes bancaires confirmées, tirées à hauteur de 1,8 milliard d'euros. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes bancaires à hauteur de 0,8 milliard d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 3,4 milliards d'euros.

De son côté, SFR disposait de 3,8 milliards d'euros de lignes bancaires confirmées (y compris les lignes relatives aux programmes de titrisation de créances), tirées à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes bancaires à hauteur de 0,8 milliard d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 1,5 milliard d'euros.

6 Déclarations prospectives – Principaux risques et incertitudes

Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi, aux projections en termes de paiement de dividendes ainsi qu'à l'impact de certains contentieux. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment des risques décrits dans le Document de référence 2009 déposé par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponible en langue anglaise sur le site de Vivendi (www.vivendi.com). Le présent rapport contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.

Principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

Vivendi n'a pas connaissance d'autres risques et incertitudes que ceux visés ci-dessus pour les six mois restants de l'exercice (pour plus de détails concernant les perspectives 2010 de Vivendi et de chacun de ses métiers, se reporter aux paragraphes 2.3 « Perspectives 2010 » et 4.2 « Commentaires sur les performances opérationnelles des métiers contrôlés » du présent rapport financier).

II- Annexe au rapport financier : Données financières complémentaires non auditées

1 Réconciliation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel ajusté d'Activision Blizzard US GAAP et IFRS

Sont présentés ci-dessous les éléments permettant au lecteur de réconcilier aux normes IFRS le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'Activision Blizzard en US GAAP aux 30 juin 2010, 30 juin 2009 et 31 décembre 2009 en rapprochant :

- les données d'Activision Blizzard établies selon les principes comptables américains (US GAAP, Generally Accepted Accounting Principles in the United States), en dollars américains, telles qu'issues des états financiers semestriels non audités au 30 juin 2010 et du rapport financier (« Form 10-Q ») disponibles sur le site d'Activision Blizzard (www.activisionblizzard.com), et les données comparables à caractère non strictement comptable ("non GAAP comparable measures"), publiées par Activision Blizzard dans sa publication des résultats en date du 5 août 2010 ; et
- les données relatives à Activision Blizzard établies selon les normes IFRS, en euros, telles que publiées par Vivendi dans ses états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2010.

Rapprochement de Vivendi Games et d'Activision en date du 9 juillet 2008

Pour mémoire, le 9 juillet 2008, Vivendi Games a été fusionnée avec une filiale détenue à 100 % par Activision, devenant ainsi une filiale à 100 % d'Activision, qui a été renommée Activision Blizzard.

Données à caractère non strictement comptable ("non GAAP measures") d'Activision Blizzard

Activision Blizzard présente ses chiffre d'affaires, résultat net, résultat net par action, marge opérationnelle et des perspectives qui incluent (conformément aux principes comptables américains US GAAP) et qui excluent (dans le cas des données à caractère non strictement comptable « non GAAP ») l'impact des éléments suivants :

- a. la variation des produits constatés d'avance, et des coûts des ventes associés, liés à l'étalement du chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo ayant des fonctionnalités en ligne ; comme expliqué dans les paragraphes «Chiffre d'affaires différé d'Activision» et «Changement du mode de comptabilisation du chiffre d'affaires chez Blizzard» de l'annexe au Rapport financier 2009 (pages 172 et 173 du Document de référence 2009) et de la note 1.3.4.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (page 191 du Document de référence 2009) ;
- b. le coût des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres ;
- c. les coûts liés au regroupement d'Activision et de Vivendi Games (dont les coûts de transaction et d'intégration) ;
- d. les coûts de restructuration ;
- e. les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises ;
- f. l'amortissement des immobilisations incorporelles et l'incidence sur les coûts des ventes associés, tels qu'ils ressortent des traitements comptables applicables aux regroupements d'entreprises lors de l'affectation du coût d'acquisition ;
- g. les activités non stratégiques d'Activision Blizzard (qui représentaient jusqu'au 1^{er} juillet 2009 les activités historiques de Vivendi Games dont la société Activision Blizzard s'est désengagée ou qu'elle a cédées ou liquidées) ;
- h. les effets d'impôts liés.

Nota :

Pour une définition du résultat opérationnel ajusté, se reporter à la note 1.2.3 de l'annexe aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (pages 188 et 189 du Document de référence 2009).

Les éléments présentés ci-dessous à titre informatif, ainsi que certains paragraphes du rapport financier relatifs à Activision Blizzard, sont une traduction partielle du document d'information financière en anglais (« Form 10-Q ») d'Activision Blizzard. En cas d'incohérences entre la version française et la version anglaise, cette dernière qui est disponible sur le site internet de la société (www.activisionblizzard.com) prévaudra.

Réconciliation aux normes IFRS du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel ajusté d'Activision Blizzard en US GAAP

Réconciliation du chiffre d'affaires :

	2e trimestres clos le 30 juin (non audités)		Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2009 (non audité)
	2010	2009	2010	2009	
Agrégats non-GAAP (base US GAAP) :					
Chiffre d'affaires non-GAAP (en millions de dollars)	683	801	1 397	1 525	4 775
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>					
Variation des produits constatés d'avance (a)	284	237	878	493	(497)
Autres (b)	-	-	-	1	1
Agrégats US GAAP :					
Chiffre d'affaires en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	967	1 038	2 275	2 019	4 279
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>	<i>na*</i>	<i>na*</i>	<i>na*</i>	<i>na*</i>	<i>na*</i>
Agrégats IFRS :					
Chiffre d'affaires en IFRS (en millions de dollars)	967	1 038	2 275	2 019	4 279
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>					
Chiffre d'affaires en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi	758	762	1 703	1 493	3 038
Dont					
Activision	484	472	1 151	898	1 819
Blizzard	234	244	460	485	922
Distribution	40	46	92	110	297
Activités non stratégiques	-	-	-	-	-

Réconciliation du résultat opérationnel ajusté :

	2e trimestres clos le 30 juin (non audités)		Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2009 (non audité)
	2010	2009	2010	2009	
Agrégats non-GAAP (base US GAAP) :					
Résultat opérationnel non-GAAP (en millions de dollars)	101	156	266	275	1 234
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>					
Variation des produits constatés d'avance et des coûts des ventes associés (a)	227	164	637	331	(383)
Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres (c)	(17)	(43)	(60)	(71)	(154)
Coûts liés à l'opération de rapprochement et à l'intégration des activités	-	(3)	-	(17)	(24)
Coûts de restructuration (d)	(1)	(15)	(4)	(30)	(23)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	(409)
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et autres ajustements liés à l'affectation du coût d'acquisition (e)	(10)	(38)	(28)	(83)	(259)
Autres (b)	-	(3)	-	(8)	(8)
Agrégats US GAAP :					
Résultat opérationnel en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	300	218	811	397	(26)
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>					
Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres (c)	2	9	3	8	(6)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	(37)
Coûts de restructuration (d)	-	13	-	11	13
Autres	(3)	(15)	(10)	(1)	8
Agrégats IFRS :					
Résultat opérationnel en IFRS (en millions de dollars)	299	225	804	415	(48)
<i>Elimination des éléments exclus de l'EBITA :</i>					
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	446
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (e)	11	40	28	89	269
EBITA en IFRS (en millions de dollars)	310	265	832	504	667
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>					
EBITA en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi	243	195	620	373	484
Dont					
Activision	126	78	389	145	56
Blizzard	118	117	232	231	420
Distribution	(1)	1	(1)	(2)	9
Activités non stratégiques	-	(1)	-	(1)	(1)

na* : non applicable.

- a. Correspond à la variation des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires, et des coûts des ventes associés, générés par la vente de boîtes de certains jeux ayant des fonctionnalités en ligne :
- Sur le premier semestre 2010, tant en US GAAP qu'en normes IFRS, la variation des produits constatés d'avance se traduit par la reconnaissance d'un chiffre d'affaires pour un montant net de 878 millions de dollars (651 millions d'euros) et, après prise en compte des coûts des ventes associés, par la reconnaissance d'une marge brute pour un montant de 637 millions de dollars (474 millions d'euros).
 - Au 30 juin 2010, tant en US GAAP qu'en normes IFRS, le solde au bilan des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires s'établit ainsi à 482 millions de dollars (392 millions d'euros), comparé à 1 426 millions de dollars (991 millions d'euros) au 31 décembre 2009. Après prise en compte des coûts des ventes associés, le solde de la marge différée au bilan s'élève à 392 millions de dollars (318 millions d'euros) au 30 juin 2010, comparé à 1 054 millions de dollars (733 millions d'euros) au 31 décembre 2009.
- b. Correspondaient aux activités historiques de Vivendi Games qu'Activision Blizzard a liquidées, cédées ou dont il s'est désengagé dans le cadre de son plan de restructuration et d'intégration lors de la fusion (dénommées « activités non stratégiques »). Avant le 1^{er} juillet 2009, les activités non stratégiques étaient gérées en tant que segment indépendant. Devenues moins matérielles, ces activités non stratégiques ont cessé, à compter de cette date, d'être gérées de manière autonome et de faire l'objet d'un reporting ad hoc.
- c. En normes IFRS, les stock-options existantes d'Activision n'ont été ni réévaluées à la juste valeur, ni affectées au coût du regroupement d'entreprises à la date de celui-ci ; c'est pourquoi la juste valeur marginale comptabilisée en US GAAP est extournée, nette des coûts capitalisés.
- d. Les coûts de restructuration comprennent le coût des licenciements et de résiliation des baux commerciaux, ainsi que les dépréciations d'actifs et les coûts de désengagement induits par l'annulation de projets. En normes IFRS, les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la société s'est engagée dans un plan de restructuration. En US GAAP, la charge correspondante est comptabilisée sur la base du calendrier réel de restructuration.
- e. Reflète l'amortissement des immobilisations incorporelles et la réévaluation à la juste valeur des stocks, et les coûts des ventes associés, tels qu'ils ressortent des traitements comptables applicables aux regroupements d'entreprises lors de l'affectation du coût d'acquisition. La réévaluation à la juste valeur des stocks et les coûts des ventes associés ne sont pas exclus du résultat opérationnel ajusté.

2 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier – Données trimestrielles 2010 et 2009

(en millions d'euros)	2010		2009			
	1er trimestre clos	2e trimestre clos	1er trimestre clos	2e trimestre clos	3e trimestre clos	4e trimestre clos
	le 31 mars	le 30 juin	le 31 mars	le 30 juin	le 30 sept.	le 31 déc.
Chiffre d'affaires						
Activision Blizzard	945	758	731	762	493	1 052
Universal Music Group	889	1 011	1 026	983	969	1 385
SFR	3 085	3 163	3 028	3 112	3 090	3 195
Groupe Maroc Telecom	660	722	640	665	694	695
GVT	214	230	na*	na*	na*	104
Groupe Canal+	1 145	1 182	1 119	1 139	1 110	1 185
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(14)	(8)	(14)	(13)	(9)	(9)
Total Vivendi	6 924	7 058	6 530	6 648	6 347	7 607
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)						
Activision Blizzard	377	243	178	195	33	78
Universal Music Group	68	91	110	101	58	311
SFR	634	734	610	686	690	544
Groupe Maroc Telecom	284	312	286	300	319	339
GVT	43	55	na*	na*	na*	20
Groupe Canal+	230	256	254	218	282	(102)
Holding & Corporate	(38)	(27)	(37)	9	(28)	(35)
Activités non stratégiques et autres	(8)	(11)	(8)	(3)	(8)	(10)
Total Vivendi	1 590	1 653	1 393	1 506	1 346	1 145

na* : non applicable.

Les données présentées ci-dessus tiennent compte de la consolidation des entités suivantes à compter des dates indiquées :

- chez Groupe Maroc Telecom, Sotelma (1^{er} août 2009),
- GVT (13 novembre 2009).

Page laissée blanche intentionnellement

III- Etats financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2010 (non audités)

Compte de résultat condensé

Note	2e trimestres clos le 30 juin (non audités)		Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2009
	2010	2009	2010	2009	
Chiffre d'affaires	7 058	6 648	13 982	13 178	27 132
Coût des ventes	(3 370)	(3 288)	(6 786)	(6 477)	(13 627)
Charges administratives et commerciales	(2 169)	(2 024)	(4 197)	(4 090)	(8 703)
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(4)	29	(28)	(1)	(46)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(8)	-	(8)	-	(920)
Résultat opérationnel	1 507	1 365	2 963	2 610	3 836
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	60	45	75	71	171
Coût du financement	(127)	(112)	(245)	(220)	(458)
Produits perçus des investissements financiers	4	2	4	3	7
Autres charges et produits financiers	(44)	(9)	(113)	(86)	(795)
Résultat des activités avant impôt	1 400	1 291	2 684	2 378	2 761
Impôt sur les résultats	(337)	(190)	(598)	(415)	(675)
Résultat net des activités	1 063	1 101	2 086	1 963	2 086
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-
Résultat net	1 063	1 101	2 086	1 963	2 086
<i>Dont</i>					
Résultat net, part du groupe	669	695	1 267	1 188	830
Intérêts minoritaires	394	406	819	775	1 256
Résultat net des activités, part du groupe par action	0,54	0,59	1,03	1,01	0,69
Résultat net des activités, part du groupe dilué par action	0,54	0,58	1,03	1,00	0,69
Résultat net, part du groupe par action	0,54	0,59	1,03	1,01	0,69
Résultat net, part du groupe dilué par action	0,54	0,58	1,03	1,00	0,69
Résultat net ajusté	790	818	1 526	1 467	2 585
Résultat net ajusté par action	0,64	0,69	1,24	1,25	2,15
Résultat net ajusté dilué par action	0,64	0,69	1,24	1,24	2,14

Données en millions d'euros, sauf données par action, en euros.

Nota : Pour mémoire, lors de la publication de ses états financiers condensés semestriels au 30 juin 2009, Vivendi a choisi d'appliquer par anticipation, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, les normes révisées IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, et IAS 27 – Etats financiers consolidés et individuels. Se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2010.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau du résultat global condensé

(en millions d'euros)	2e trimestres clos le 30 juin (non audités)		Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2009
	2010	2009	2010	2009	
Résultat net	1 063	1 101	2 086	1 963	2 086
Ecarts de conversion	1 423	(459)	2 559 (a)	(21) (a)	(325) (a)
Actifs disponibles à la vente	-	3	-	(2)	8
Instruments de couverture de flux de trésorerie	16	13	13	(55)	(46)
Instruments de couverture d'un investissement net	(122)	(1)	(196) (b)	(18)	(17)
Effet d'impôts	(3)	(5)	(1)	13	9
Gains/(pertes) latents, nets	(109)	10	(184)	(62)	(46)
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres liés aux sociétés mises en équivalence	-	(2)	(9)	(2)	2
Autres	-	4	2	(7)	(35)
Autres impacts sur les réserves	-	2	(7)	(9)	(33)
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	1 314	(447)	2 368	(92)	(404)
Résultat global	2 377	654	4 454	1 871	1 682
Dont					
Résultat global, part du groupe	1 879	290	3 436	930	407
Résultat global, intérêts minoritaires	498	364	1 018	941	1 275

- a. Comprend les écarts de conversion au titre de la participation dans NBC Universal de respectivement 663 millions d'euros au premier semestre 2010, 17 millions d'euros au premier semestre 2009 et -101 millions d'euros en 2009.
- b. Correspond à la variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture de l'investissement net de Vivendi dans NBC Universal : se reporter à la note 9.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Bilan condensé

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2010 (non audité)	31 décembre 2009
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	7	25 898	24 516
Actifs de contenus non courants	8	3 488	3 196
Autres immobilisations incorporelles		4 529	4 342
Immobilisations corporelles		7 557	7 264
Titres mis en équivalence	9	4 753	4 146
Actifs financiers non courants	10	526	476
Impôts différés		2 154	1 843
Actifs non courants		48 905	45 783
Stocks		564	777
Impôts courants		102	284
Actifs de contenus courants	8	875	1 004
Créances d'exploitation et autres		6 167	6 467
Actifs financiers courants	10	622	464
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 513	3 346
		10 843	12 342
Actifs détenus en vue de la vente		-	-
Actifs courants		10 843	12 342
TOTAL ACTIF		59 748	58 125
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital		6 761	6 759
Primes d'émission		8 061	8 059
Actions d'autocontrôle		(4)	(2)
Réserves et autres		8 846	7 201
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA		23 664	22 017
Intérêts minoritaires		4 346	3 971
Capitaux propres		28 010	25 988
Provisions non courantes	11	2 104	2 090
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	14	11 326	8 355
Impôts différés		1 179	1 104
Autres passifs non courants		1 158	1 311
Passifs non courants		15 767	12 860
Provisions courantes	11	490	563
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	14	3 293	4 907
Dettes d'exploitation et autres		11 531	13 567
Impôts courants		657	239
		15 971	19 276
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente		-	1
Passifs courants		15 971	19 277
Total passif		31 738	32 137
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		59 748	58 125

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau des flux de trésorerie condensés

(en millions d'euros)	Note	Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercice clos le 31 décembre
		2010	2009	2009
Activités opérationnelles				
Résultat opérationnel		2 963	2 610	3 836
Retraitements		1 375	1 174	3 648
<i>Dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		1 512	1 349	3 800
Investissements de contenus, nets	8	(231)	(228)	(310)
Marge brute d'autofinancement		4 107	3 556	7 174
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		(712)	(526)	315
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt		3 395	3 030	7 489
Impôts nets payés		(306)	176	(137)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		3 089	3 206	7 352
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 949)	(1 396)	(2 648)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		(661)	(129)	(2 682)
Acquisitions de titres mis en équivalence	9	(9)	(1)	(9)
Augmentation des actifs financiers	10	(321)	(41)	(359)
Investissements		(2 940)	(1 567)	(5 698)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		72	33	86
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		(1)	12	15
Cessions de titres mis en équivalence	9	(1)	-	-
Diminution des actifs financiers	10	270	29	82
Désinvestissements		340	74	183
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	9	151	171	306
Dividendes reçus de participations non consolidées		3	3	4
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(2 446)	(1 319)	(5 205)
Activités de financement				
Augmentation de capital liée aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA		1	2	73
Autres opérations avec les actionnaires		(362)	23	(723)
Cessions/(acquisitions) de titres d'autocontrôle (a)		(267)	(402)	(792)
Dividendes versés en numéraire aux actionnaires de Vivendi SA		(1 721)	(735)	(735)
Dividendes et remboursements d'apports versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		(902)	(745)	(786)
Opérations avec les actionnaires		(3 251)	(1 857)	(2 963)
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme	14	3 174	1 520	3 240
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme	14	(196)	(2 586)	(2 817)
Remboursement d'emprunts à court terme	14	(1 784)	(227)	(449)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme	14	566	1 008	1 452
Intérêts nets payés	3	(245)	(220)	(458)
Autres flux liés aux activités financières		(76)	25	33
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers		1 439	(480)	1 001
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		(1 812)	(2 337)	(1 962)
Effet de change		336	43	9
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(833)	(407)	194
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Ouverture		3 346	3 152	3 152
Clôture		2 513	2 745	3 346

a. Correspond aux programmes de rachat d'actions propres d'Activision Blizzard.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableaux de variation des capitaux propres condensés

Semestre clos le 30 juin 2010 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions propres	Sous-total	Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social								
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009	1 228 859	6 759	8 059	(2)	14 816	13 333	(81)	(2 080)	11 172	25 988
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	1 228 859	6 759	8 059	(2)	14 816	9 379	(55)	(2 123)	7 201	22 017
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	3 954	(26)	43	3 971	3 971
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	488	2	2	(2)	2	(1 697)	-	-	(1 697)	(1 695)
Dividendes versés par Vivendi SA (1,40 euro par action)	-	-	-	-	-	(1 721)	-	-	(1 721)	(1 721)
Augmentation de capital liée aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	488	2	2	(2)	2	24	-	-	24	26
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	(94)	-	-	(94)	(94)
Dont rachat d'actions propres par Activision Blizzard	-	-	-	-	-	(112)	-	-	(112)	(112)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	488	2	2	(2)	2	(1 791)	-	-	(1 791)	(1 789)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(509)	-	-	(509)	(509)
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(509)	-	-	(509)	(509)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(4)	-	-	(4)	(4)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(130)	-	-	(130)	(130)
Dont rachat d'actions propres par Activision Blizzard	-	-	-	-	-	(156)	-	-	(156)	(156)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(643)	-	-	(643)	(643)
Résultat net	-	-	-	-	-	2 086	-	-	2 086	2 086
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(7)	(184)	2 559	2 368	2 368
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	2 079	(184)	2 559	4 454	4 454
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	488	2	2	(2)	2	(355)	(184)	2 559	2 020	2 022
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	488	2	2	(2)	2	(522)	(187)	2 354	1 645	1 647
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	167	3	205	375	375
SITUATION AU 30 JUIN 2010	1 229 347	6 761	8 061	(4)	14 818	12 978	(265)	479	13 192	28 010
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	1 229 347	6 761	8 061	(4)	14 818	8 857	(242)	231	8 846	23 664
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	4 121	(23)	248	4 346	4 346

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Semestre clos le 30 juin 2009 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions propres	Sous-total	Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social								
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2008	1 170 197	6 436	7 406	(2)	13 840	14 576	(35)	(1 755)	12 786	26 626
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 170 197	6 436	7 406	(2)	13 840	10 460	(17)	(1 768)	8 675	22 515
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	4 116	(18)	13	4 111	4 111
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	53 754	296	610	-	906	(1 621)	-	-	(1 621)	(715)
Dividendes versés par Vivendi SA (1,40 euro par action)	53 185	293	611	-	904	(1 639)	-	-	(1 639)	(735)
Dont augmentation de capital sur la partie versée en actions versés en numéraire	53 185	293	611	-	904	(904)	-	-	(904)	-
Augmentation de capital liée aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	569	3	(1)	-	2	18	-	-	18	20
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	-	-	-	(1)	(1)	(122)	-	-	(122)	(123)
Dont rachat d'actions propres par Activision Blizzard	-	-	-	-	-	(150)	-	-	(150)	(150)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	53 754	296	610	(1)	905	(1 743)	-	-	(1 743)	(838)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(770)	-	-	(770)	(770)
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(785)	-	-	(785)	(785)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(199)	-	-	(199)	(199)
Dont rachat d'actions propres par Activision Blizzard	-	-	-	-	-	(252)	-	-	(252)	(252)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(969)	-	-	(969)	(969)
Résultat net	-	-	-	-	-	1 963	-	-	1 963	1 963
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(9)	(62)	(21)	(92)	(92)
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	1 954	(62)	(21)	1 871	1 871
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	53 754	296	610	(1)	905	(758)	(62)	(21)	(841)	64
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	53 754	296	610	(1)	905	(570)	(51)	(192)	(813)	92
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(188)	(11)	171	(28)	(28)
SITUATION AU 30 JUIN 2009	1 223 951	6 732	8 016	(3)	14 745	13 818	(97)	(1 776)	11 945	26 690
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 223 951	6 732	8 016	(3)	14 745	9 890	(68)	(1 960)	7 862	22 607
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	3 928	(29)	184	4 083	4 083

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Exercice 2009

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires					Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Sous-total					
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2008	1 170 197	6 436	7 406	(2)	13 840	14 576	(35)	(1 755)	12 786	26 626
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 170 197	6 436	7 406	(2)	13 840	10 460	(17)	(1 768)	8 675	22 515
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	4 116	(18)	13	4 111	4 111
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	58 662	323	653	-	976	(1 604)	-	-	(1 604)	(628)
Dividendes versés par Vivendi SA (1,40 euro par action)	53 185	293	611	-	904	(1 639)	-	-	(1 639)	(735)
Dont augmentation de capital sur la partie versée en actions versés en numéraire	53 185	293	611	-	904	(904)	-	-	(904)	-
Augmentation de capital liée aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	5 477	30	42	-	72	35	-	-	35	107
Dont plans d'épargne groupe Vivendi (30 juillet 2009)	4 862	27	44	-	71	-	-	-	-	71
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	(277)	-	-	(277)	(277)
Dont rachat d'actions propres par Activision Blizzard	-	-	-	-	-	(310)	-	-	(310)	(310)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	58 662	323	653	-	976	(1 881)	-	-	(1 881)	(905)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(1 210)	-	-	(1 210)	(1 210)
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(1 225)	-	-	(1 225)	(1 225)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	190	-	-	190	190
Dont écart d'acquisition des actionnaires minoritaires de Sotelma	-	-	-	-	-	206	-	-	206	206
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(395)	-	-	(395)	(395)
Dont rachat d'actions propres par Activision Blizzard	-	-	-	-	-	(482)	-	-	(482)	(482)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(1 415)	-	-	(1 415)	(1 415)
Résultat net	-	-	-	-	-	2 086	-	-	2 086	2 086
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(33)	(46)	(325)	(404)	(404)
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	2 053	(46)	(325)	1 682	1 682
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	58 662	323	653	-	976	(1 243)	(46)	(325)	(1 614)	(638)
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	58 662	323	653	-	976	(1 081)	(38)	(355)	(1 474)	(498)
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(162)	(8)	30	(140)	(140)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009	1 228 859	6 759	8 059	(2)	14 816	13 333 (a)	(81)	(2 080)	11 172	25 988
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 228 859	6 759	8 059	(2)	14 816	9 379	(55)	(2 123)	7 201	22 017
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	3 954	(26)	43	3 971	3 971

a. Les réserves sont essentiellement constituées du cumul des résultats des exercices antérieurs non distribués et du résultat global de l'exercice 2009.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Notes annexes aux états financiers condensés

Réuni au siège social le 27 août 2010, le Directoire a arrêté le rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2010. Ils ont été soumis au Comité d'audit du 31 août 2010.

Les états financiers condensés non audités du premier semestre de l'exercice 2010 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils figurent dans le Rapport annuel - Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 17 mars 2010 sous le numéro D.10-0118 (« Document de référence 2009 », pages 176 et suivantes).

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 Comptes intermédiaires

Les comptes condensés intermédiaires du premier semestre de l'exercice 2010 sont présentés et ont été préparés sur la base des dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle qu'adoptée dans l'Union Européenne (UE) et publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ainsi, Vivendi a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (se référer notamment à la note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de ces états financiers, pages 187 et suivantes du Document de référence 2009) et les dispositions suivantes ont été retenues :

- Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période avant impôt. L'estimation du taux effectif annuel d'impôt prend notamment en considération la reconnaissance prévue sur l'exercice des actifs d'impôt différé précédemment non reconnus.
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des avantages au personnel et de la participation des salariés correspondent au prorata des charges estimées de l'année, éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

1.2 Nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2010

Les nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2010, décrites dans la note 1.5 « Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur » de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (page 205 du Document de référence 2009), qui trouvent à s'appliquer à compter du premier semestre clos le 30 juin 2010, n'ont pas eu d'incidence matérielle sur les comptes de Vivendi.

En outre et pour mémoire, lors de la publication de ses états financiers condensés semestriels au 30 juin 2009, Vivendi a choisi d'appliquer par anticipation, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, les normes révisées IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, et IAS 27 – Etats financiers consolidés et individuels, dont les incidences sont décrites dans la note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 – pages 187 et suivantes du Document de référence 2009. En conséquence de quoi, certains reclassements ont été effectués dans les états financiers condensés du deuxième trimestre et du premier semestre de l'exercice 2009, sans incidence sur le compte de résultat du premier semestre de l'exercice 2009.

Note 2 Information sectorielle

L'activité du groupe Vivendi s'articule autour de six métiers au cœur des univers des contenus, des plate-formes et des réseaux interactifs : Activision Blizzard, Universal Music Group, SFR, Groupe Maroc Telecom (qui consolide Sotelma depuis le 1^{er} août 2009), GVT (consolidé depuis le 13 novembre 2009) et Groupe Canal+.

Comptes de résultat

2^e trimestre clos le 30 juin 2010

(en millions d'euros)

	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	GVT	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	758	1 008	3 163	712	230	1 180	-	7	-	7 058
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	3	-	10	-	2	-	2	(17)	-
Chiffre d'affaires	758	1 011	3 163	722	230	1 182	-	9	(17)	7 058
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(464)	(901)	(2 024)	(298)	(128)	(869)	(29)	(15)	17	(4 711)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(12)	(3)	(10)	-	(1)	(4)	(1)	(1)	-	(32)
EBITDA	282	107	1 129	424	101	309	(30)	(7)	-	2 315
Coûts de restructuration	(1)	(6)	(6)	-	-	-	(1)	-	-	(14)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	(1)	-	(15)	(3)	-	-	-	-	-	(19)
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	-	-	3	1	-	4	(2)	-	6
Amortissements d'immobilisations corporelles	(11)	(10)	(249)	(87)	(45)	(35)	-	(1)	-	(438)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(26)	-	(125)	(25)	(2)	(18)	-	(1)	-	(197)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	243	91	734	312	55	256	(27)	(11)	-	1 653
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(8)	(77)	(25)	(6)	(14)	(8)	-	-	-	(138)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(8)	-	-	-	-	-	-	-	(8)
Résultat opérationnel (EBIT)	235	6	709	306	41	248	(27)	(11)	-	1 507
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence										60
Coût du financement										(127)
Produits perçus des investissements financiers										4
Autres charges et produits financiers										(44)
Impôt sur les résultats										(337)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession										-
Résultat net										1 063
<i>Dont</i>										
Résultat net, part du groupe										669
Intérêts minoritaires										394

2e trimestre clos le 30 juin 2009

(en millions d'euros)

	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	762	981	3 108	658	1 137	-	2	-	6 648
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	2	4	7	2	-	-	(15)	-
Chiffre d'affaires	762	983	3 112	665	1 139	-	2	(15)	6 648
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(492)	(863)	(2 080)	(274)	(865)	(28)	(4)	15	(4 591)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(24)	-	(9)	-	(5)	(1)	-	-	(39)
EBITDA	246	120	1 023	391	269	(29)	(2)	-	2 018
Coûts de restructuration	(1)	(14)	1	-	-	(2)	-	-	(16)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	8	(6)	-	(3)	-	-	-	(1)
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	-	(1)	(3)	-	41	-	-	37
Amortissements d'immobilisations corporelles	(15)	(13)	(201)	(61)	(25)	(1)	-	-	(316)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(35)	-	(130)	(27)	(23)	-	(1)	-	(216)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	195	101	686	300	218	9	(3)	-	1 506
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(30)	(74)	(24)	(5)	(8)	-	-	-	(141)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel (EBIT)	165	27	662	295	210	9	(3)	-	1 365
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence									45
Coût du financement									(112)
Produits perçus des investissements financiers									2
Autres charges et produits financiers									(9)
Impôt sur les résultats									(190)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession									-
Résultat net									1 101
<i>Dont</i>									
Résultat net, part du groupe									695
Intérêts minoritaires									406

Semestre clos le 30 juin 2010

(en millions d'euros)

	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	GVT	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	1 703	1 895	6 246	1 362	444	2 322	-	10	-	13 982
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	5	2	20	-	5	-	2	(34)	-
Chiffre d'affaires	1 703	1 900	6 248	1 382	444	2 327	-	12	(34)	13 982
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(942)	(1 698)	(4 122)	(577)	(259)	(1 736)	(66)	(27)	34	(9 393)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(43)	(2)	(12)	(1)	(1)	(5)	(1)	(1)	-	(66)
EBITDA	718	200	2 114	804	184	586	(67)	(16)	-	4 523
Coûts de restructuration	(3)	(22)	(10)	-	-	-	(1)	-	-	(36)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	(1)	-	(10)	(3)	-	-	-	-	-	(14)
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	-	-	(1)	1	-	3	(1)	-	2
Amortissements d'immobilisations corporelles	(22)	(19)	(454)	(157)	(83)	(69)	-	(1)	-	(805)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(72)	-	(272)	(47)	(4)	(31)	-	(1)	-	(427)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	620	159	1 368	596	98	486	(65)	(19)	-	3 243
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(20)	(147)	(49)	(12)	(28)	(16)	-	-	-	(272)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(8)	-	-	-	-	-	-	-	(8)
Résultat opérationnel (EBIT)	600	4	1 319	584	70	470	(65)	(19)	-	2 963
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence										75
Coût du financement										(245)
Produits perçus des investissements financiers										4
Autres charges et produits financiers										(113)
Impôt sur les résultats										(598)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession										-
Résultat net										2 086
<i>Dont</i>										
Résultat net, part du groupe										1 267
Intérêts minoritaires										819

Semestre clos le 30 juin 2009

(en millions d'euros)	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	1 493	2 002	6 135	1 291	2 254	-	3	-	13 178
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	7	5	14	4	-	-	(30)	-
Chiffre d'affaires	1 493	2 009	6 140	1 305	2 258	-	3	(30)	13 178
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(971)	(1 750)	(4 142)	(535)	(1 687)	(64)	(13)	30	(9 132)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(47)	4	(15)	(1)	(6)	1	-	-	(64)
EBITDA	475	263	1 983	769	565	(63)	(10)	-	3 982
Coûts de restructuration	(14)	(37)	(3)	-	-	(2)	-	-	(56)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	8	(7)	-	(3)	-	-	-	(2)
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	-	-	(3)	-	38	-	-	35
Amortissements d'immobilisations corporelles	(30)	(23)	(402)	(131)	(53)	(1)	-	-	(640)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(58)	-	(275)	(49)	(37)	-	(1)	-	(420)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	373	211	1 296	586	472	(28)	(11)	-	2 899
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(66)	(148)	(49)	(11)	(15)	-	-	-	(289)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel (EBIT)	307	63	1 247	575	457	(28)	(11)	-	2 610
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence									71
Coût du financement									(220)
Produits perçus des investissements financiers									3
Autres charges et produits financiers									(86)
Impôt sur les résultats									(415)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession									-
Résultat net									1 963
<i>Dont</i>									
Résultat net, part du groupe									1 188
Intérêts minoritaires									775

Au 30 juin 2010, la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence comprend principalement la quote-part dans le résultat net de NBC Universal pour 63 millions d'euros au deuxième trimestre 2010 (contre 43 millions d'euros au deuxième trimestre 2009) et 78 millions d'euros au premier semestre 2010 (contre 72 millions d'euros au premier semestre 2009). Cette participation est classée dans le secteur opérationnel Holding & Corporate.

Bilan

(en millions d'euros)	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	GVT	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Total Vivendi
30 juin 2010									
Actifs sectoriels (a)	4 503	8 326	19 780	6 031	4 274	7 216	4 775	73	54 978
<i>Dont titres mis en équivalence (b)</i>	1	107	22	-	-	8	4 615	-	4 753
Actifs non alloués (c)									4 770
Total Actif									59 748
Passifs sectoriels (d)	948	2 533	6 248	1 596	368	2 506	1 080	3	15 282
Passifs non alloués (e)									16 456
Total Passif									31 738
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	45	19	922	224	190	93	-	1	1 494
Investissements industriels, nets (capex, net) (f)	31	13	1 196	330	186	120	-	1	1 877

En outre, des informations par secteur opérationnel sont présentées dans les notes suivantes : note 7 « Ecart d'acquisition » et note 8 « Actifs et engagements contractuels de contenus ».

- a. Les actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisition, les actifs de contenus, les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les titres mis en équivalence, les actifs financiers, les stocks et les créances d'exploitation et autres.
- b. Le secteur opérationnel Holding & Corporate comprend la participation de 20 % dans NBC Universal (se reporter à la note 9).
- c. Les actifs non alloués comprennent les impôts différés actifs, les impôts courants, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs détenus en vue de la vente.
- d. Les passifs sectoriels comprennent les provisions, les autres passifs non courants et les dettes d'exploitation.
- e. Les passifs non alloués comprennent les emprunts et autres passifs financiers, les impôts différés passifs, les impôts courants ainsi que les passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente.
- f. Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Note 3 Charges et produits des activités financières

Coût du financement

(en millions d'euros)

	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2009
	2010	2009	2010	2009	
Charges d'intérêts sur les emprunts	133	122	261	243	486
Produits d'intérêts de la trésorerie	(6)	(10)	(16)	(23)	(28)
Coût du financement	127	112	245	220	458
<i>Primes liées au remboursement par anticipation d'emprunts et frais d'émission ou d'annulation des lignes de crédit</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>6</i>	<i>7</i>	<i>14</i>
	128	115	251	227	472

Autres charges et produits financiers

(en millions d'euros)

	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2009
	2010	2009	2010	2009	
Plus-value de cession d'activités	3	3	3	3	23
Moins-value de cession d'activités	4	-	(8)	(3)	(26)
Plus-value de cession d'investissements financiers	1	14	3	15	72
<i>Dont profit de consolidation lié à la dilution de 49,9 % d'UMG dans Vevo</i>	-	-	-	-	56
Moins-value de cession d'investissements financiers	-	(8)	-	(13)	(13)
Provision constatée au titre de la securities class action aux Etats-Unis	-	-	-	-	(550)
Dépréciation de la participation minoritaire dans NBC Universal	-	-	-	-	(82)
Composante financière du coût des régimes d'avantages au personnel	(6)	(6)	(13)	(12)	(25)
Primes liées au remboursement par anticipation d'emprunts et frais d'émission ou d'annulation des lignes de crédit	(1)	(3)	(6)	(7)	(14)
Variation de valeur des instruments dérivés	(7)	7	(18)	(8)	(13)
Effet de désactualisation des actifs et des passifs	(8)	(16)	(17)	(35)	(56)
Autres	(30)	-	(57)	(26)	(111)
Autres charges et produits financiers	(44)	(9)	(113)	(86)	(795)

Note 4 Impôt

(en millions d'euros)

(Charge)/produit d'impôt

	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2009
	2010	2009	2010	2009	
Incidence du régime du bénéfice mondial consolidé	146 (a)	133	292 (a)	265	473
Autres composantes de l'impôt	(483)	(323)	(890)	(680)	(1 148) (b)
Impôt sur les résultats	(337)	(190)	(598)	(415)	(675)

- a. Correspond respectivement à 25 % et 50 % de l'économie d'impôt attendue au titre de l'exercice 2011.
- b. Dont -750 millions d'euros liés à l'utilisation des déficits ordinaires antérieurs reportés par Neuf Cegetel.

Note 5 Réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté

(en millions d'euros)	Note	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le
		2010	2009	2010	2009	31 décembre
Résultat net, part du groupe (a)		669	695	1 267	1 188	830
<i>Ajustements</i>						
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		138	141	272	289	634
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (a)		8	-	8	-	920
Autres charges et produits financiers (a)	3	44	9	113	86	795
Variation de l'actif d'impôt différé lié au bénéfice mondial consolidé		(20)	(79)	(40)	(158)	(292)
Eléments non récurrents de l'impôt		27 (b)	207 (c)	58 (b)	389 (c)	572 (d)
Impôt sur les ajustements		(55)	(41)	(103)	(104)	(352)
Intérêts minoritaires sur les ajustements		(21)	(114)	(49)	(223)	(522)
Résultat net ajusté		790	818	1 526	1 467	2 585

- Tels que présentés au compte de résultat condensé.
- Correspond à hauteur de respectivement 22 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2010 et 42 millions d'euros sur le premier semestre 2010 à l'élimination du reversement de l'actif d'impôt différé lié à l'utilisation attendue par SFR du solde des déficits ordinaires antérieurs reportés par Neuf Cegetel
- Correspond à l'élimination du reversement de l'actif d'impôt différé lié à l'utilisation attendue par SFR des déficits ordinaires antérieurs reportés par Neuf Cegetel.
- Correspond à l'élimination du reversement de l'actif d'impôt différé lié à l'utilisation par SFR des déficits ordinaires antérieurs reportés par Neuf Cegetel (420 millions d'euros pour la quote-part du groupe et 330 millions d'euros pour celle de l'actionnaire minoritaire de SFR).

Note 6 Résultat par action

	2e trimestres clos le 30 juin				Semestres clos le 30 juin				Exercice clos le 31 décembre	
	2010		2009		2010		2009		2009	
	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat (en millions d'euros)										
Résultat net, part du groupe	669	668 (a)	695	693 (a)	1 267	1 264 (a)	1 188	1 183 (a)	830	829 (a)
Résultat net ajusté	790	789 (a)	818	815 (a)	1 526	1 523 (a)	1 467	1 461 (a)	2 585	2 581 (a)
Nombre d'actions (en millions)										
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (b)	1 229,1	1 229,1	1 185,7	1 185,7	1 228,9	1 228,9	1 177,9	1 177,9	1 203,2	1 203,2
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	2,0	-	1,6	-	2,1	-	1,7	-	1,8
Nombre d'actions moyen pondéré ajusté	1 229,1	1 231,1	1 185,7	1 187,3	1 228,9	1 231,0	1 177,9	1 179,6	1 203,2	1 205,0
Résultat par action (en euros)										
Résultat net, part du groupe par action	0,54	0,54	0,59	0,58	1,03	1,03	1,01	1,00	0,69	0,69
Résultat net ajusté par action	0,64	0,64	0,69	0,69	1,24	1,24	1,25	1,24	2,15	2,14

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est nul sur les périodes présentées. Le résultat net des activités, part du groupe correspond ainsi au résultat net, part du groupe.

- Comprend l'effet dilutif potentiel des plans de stock-option et des plans d'attribution gratuite d'actions Activision Blizzard.
- Net des titres d'autocontrôle (179 564 titres au 30 juin 2010).

Note 7 Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	30 juin 2010	31 décembre 2009
Ecarts d'acquisition, bruts	38 648	36 105
Pertes de valeur	(12 750)	(11 589)
Ecarts d'acquisition	25 898	24 516

Variation des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	Ecarts d'acquisition au 31 décembre 2009	Variation de valeur des engagements d'achat d'intérêts minoritaires	Regroupements d'entreprises	Cessions, variation des écarts de conversion et autres	Ecarts d'acquisition au 30 juin 2010
Activision Blizzard	2 096	-	-	345	2 441
<i>Dont Activision</i>	2 048	-	-	336	2 384
<i> Blizzard</i>	45	-	-	8	53
Universal Music Group	3 652	-	3	656	4 311
SFR	9 170	-	-	-	9 170
<i>Dont Mobile</i>	6 982	-	-	-	6 982
<i> Internet haut débit et fixe</i>	2 188	-	-	-	2 188
Groupe Maroc Telecom	2 407	-	1	54	2 462
<i>Dont Maroc Telecom SA</i>	1 764	-	-	48	1 812
<i> filiales</i>	643	-	1	6	650
GVT	2 150	-	(16)	329	2 463 (a)
Groupe Canal+	5 012	(4)	4	2	5 014
<i>Dont Canal+ France</i>	4 694	(4)	-	(1)	4 689
<i> StudioCanal</i>	165	-	4	2	171
Activités non stratégiques et autres	29	-	8	-	37
Total	24 516	(4)	-	1 386 (b)	25 898

- a. Pour mémoire, le 13 novembre 2009, Vivendi a pris le contrôle de GVT (Holding) S.A. (GVT), qu'il consolide par intégration globale à compter de cette date. Au 31 décembre 2009, Vivendi détenait 82,45 % du capital de GVT, pour un investissement en numéraire de 2 469 millions d'euros. Une description détaillée de la prise de contrôle de GVT et de ses impacts comptables figure dans la note 2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (pages 206 et 207 du Document de référence 2009).

Au premier semestre 2010, Vivendi a porté sa participation à 100 % du capital de GVT, après avoir acquis les 17,55 % qu'il ne détenait pas, pour un investissement en numéraire complémentaire de 590 millions d'euros, selon les modalités suivantes :

- Au cours du premier trimestre, Vivendi a acquis directement sur le marché 6,3 millions de titres GVT, pour un prix d'acquisition de 144 millions d'euros.
- Le 26 mars 2010, la CVM (*Comissão de Valores Mobiliários*, l'autorité des marchés financiers du Brésil) a autorisé l'offre publique d'acquisition (« l'Offre ») portant sur les 17,8 millions de titres GVT non encore détenus par Vivendi à cette date, au prix de 56 BRL par action, ajusté sur la base du taux SELIC (*Taxa Referencial do Sistema Especial de Liquidação e Custódia*) pour la période comprise entre le 13 novembre 2009 et le 30 avril 2010, date du règlement livraison de l'Offre. Le 27 avril 2010, à l'issue du processus réglementaire d'enchères, Vivendi a acquis 16,6 millions de titres GVT supplémentaires pour un prix d'acquisition de 416 millions d'euros, portant sa participation à 99,17 % du capital de GVT. Conséquemment, en application de la réglementation boursière brésilienne et après autorisation de la CVM, GVT a été retiré de la cote le 7 mai 2010.
- Enfin, dans le cadre de la procédure de retrait obligatoire décidée par l'assemblée générale des actionnaires le 10 juin 2010, GVT a le 11 juin 2010 procédé à l'annulation des titres encore en circulation et constitué un dépôt de 30 millions d'euros auprès d'une banque brésilienne, afin de garantir et permettre le remboursement des actionnaires dont les titres ont été annulés.

Pour mémoire, les opérations intervenues au premier semestre 2010 sont sans incidence significative sur l'endettement financier net de Vivendi, l'engagement d'achat des titres que Vivendi ne détenait pas au 31 décembre 2009 ayant été comptabilisé, conformément aux normes comptables, comme un passif financier, inclus dans l'endettement financier net du groupe à cette date.

Après la prise en compte de l'ensemble de ces éléments constitutifs, le prix d'acquisition par Vivendi de 100 % du capital de GVT s'établit à 3 038 millions d'euros et compte tenu d'un écart de conversion de 329 millions d'euros constaté sur le 1^{er} semestre clos le 30 juin 2010, l'écart d'acquisition provisoire s'élève à 2 463 millions d'euros au 30 juin 2010. Le prix d'acquisition et son affectation seront finalisés dans le délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition, prescrit par les normes comptables. L'écart d'acquisition définitif pourrait ainsi différer de manière significative du montant de l'écart d'acquisition provisoire.

- b. Correspond à hauteur de 1 385 millions d'euros aux variations des écarts de conversion liées principalement aux fluctuations des parités de change de l'euro avec le dollar américain ou le real brésilien.

Eu égard à l'évolution des conditions économiques et au comportement volatile des marchés financiers sur la période récente, Vivendi s'est assuré qu'il n'existait pas au 30 juin 2010 d'indicateurs susceptibles de laisser penser qu'une UGT ou un groupe d'UGT avait perdu de sa valeur à cette date. La Direction de Vivendi a conclu à l'absence d'éléments indiquant une réduction de la valeur des UGT ou groupes d'UGT par rapport au 31 décembre 2009. En outre, Vivendi procédera au réexamen annuel de la valeur comptable des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles au cours du quatrième trimestre 2010.

Note 8 Actifs et engagements contractuels de contenus

8.1 Actifs de contenus

(en millions d'euros)	30 juin 2010		31 décembre 2009	
	Actifs de contenus, bruts	Amortissements cumulés et pertes de valeur	Actifs de contenus	Actifs de contenus
Franchises internes et autres actifs de contenus liés aux jeux	1 388	(808)	580	523
Avances versées au titre des jeux	110	-	110	92
Droits et catalogues musicaux	6 700	(4 488)	2 212	2 037
Avances aux artistes et autres ayants droit musicaux	614	-	614	495
Contrats de merchandising et de services aux artistes	54	(30)	24	33
Coût des films et des programmes télévisuels	5 073	(4 282)	791	721
Droits de diffusion d'événements sportifs	32	-	32	299
Actifs de contenus	13 971	(9 608)	4 363	4 200
Déduction des actifs de contenus courants	(885)	10	(875)	(1 004)
Actifs de contenus non courants	13 086	(9 598)	3 488	3 196

Variation des principaux actifs de contenus

(en millions d'euros)

Franchises internes et autres actifs de contenus liés aux jeux en début de période

	Semestre clos le 30 juin 2010
Franchises internes et autres actifs de contenus liés aux jeux en début de période	523
Dotations aux amortissements, nettes (a)	(90)
Acquisitions/Développements internes	48
Variation des écarts de conversion et autres	99
Franchises internes et autres actifs de contenus liés aux jeux en fin de période	580

- a. Dont 20 millions d'euros classés en « amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises » dans le compte de résultat consolidé.

(en millions d'euros)

Avances versées au titre des jeux en début de période

	Semestre clos le 30 juin 2010
Avances versées au titre des jeux en début de période	92
Avances versées, brutes	58
Recouvrements d'avances, nets	(56)
Variation des écarts de conversion et autres	16
Avances versées au titre des jeux en fin de période	110

(en millions d'euros)

Droits et catalogues musicaux en début de période

	Semestre clos le 30 juin 2010
Droits et catalogues musicaux en début de période	2 037
Dotations aux amortissements, nettes (a)	(141)
Acquisitions de catalogues	3
Variation des écarts de conversion et autres	313
Droits et catalogues musicaux en fin de période	2 212

- a. Ces dotations aux amortissements sont classées en « amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises » dans le compte de résultat consolidé.

(en millions d'euros)

Avances aux artistes et autres ayants droit musicaux en début de période

	Semestre clos le 30 juin 2010
Avances aux artistes et autres ayants droit musicaux en début de période	495
Paievements aux artistes et autres ayants droit musicaux	324
Recouvrement d'avances, net	(277)
Variation des écarts de conversion et autres	72
Avances aux artistes et autres ayants droit musicaux en fin de période	614

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2010
Coûts des films et des programmes télévisuels en début de période	721
Acquisition de coproductions et de catalogues	30
Consommation des coproductions et des catalogues	(40)
Acquisition de droits de diffusion de films et programmes télévisuels	426
Consommation de droits de diffusion de films et programmes télévisuels	(359)
Autres	13
Coûts des films et des programmes télévisuels en fin de période	791

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2010
Droits de diffusion d'événements sportifs en début de période	299
Acquisition de droits (a)	292
Activation de droits, nette (a)	(253)
Consommation des droits à la diffusion (b)	(307)
Autres	1
Droits de diffusion d'événements sportifs en fin de période	32

- a. Les droits sont activés à l'ouverture de la fenêtre de diffusion de l'événement sportif concerné. Lors de la facturation par le tiers, les droits précédemment activés et non encore consommés sont reclassés en droits acquis. L'activation de droits, nette correspond aux droits activés, diminués des droits transférés en droits acquis et des droits consommés avant leur facturation.
- b. Au 30 juin 2010, les droits de diffusion du Championnat de Ligue 1 de football pour la saison 2009-2010 ont été intégralement consommés. Les droits correspondants à la saison 2010-2011 seront activés à l'ouverture de la fenêtre de diffusion, soit le 1^{er} juillet 2010 pour un montant de 465 millions d'euros.

8.2 Engagements contractuels de contenus

Engagements donnés enregistrés au bilan : passifs de contenus

(en millions d'euros)	Paiements futurs minimums au	
	30 juin 2010	31 décembre 2009
Redevances au titre des jeux	15	40
Redevances aux artistes et autres ayants droit musicaux	1 337	1 306
Droits de diffusion de films et programmes	210	213
Droits de diffusion d'événements sportifs	29 (a)	379
Contrats d'emploi, talents créatifs et autres	68 (b)	126
Total des passifs de contenus	1 659	2 064

- a. L'évolution des droits de diffusion d'événements sportifs enregistrés au bilan correspond essentiellement à la consommation des droits relatifs à la retransmission du Championnat de France de Ligue 1 pour la saison 2009-2010. Les deux saisons restantes sont présentées en engagements donnés non enregistrés au bilan (se reporter *infra*).
- b. La variation constatée depuis le 31 décembre 2009 correspond notamment à l'incidence du paiement du plan de rémunération à long terme chez Blizzard (filiale d'Activision Blizzard) le 9 janvier 2010 (se reporter à la note 21.3.3 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, page 253 du Document de référence 2009).

Engagements donnés/(reçus) non enregistrés au bilan

(en millions d'euros)	Paiements futurs minimums au	
	30 juin 2010	31 décembre 2009
Droits de diffusion de films et programmes (a)	2 092	2 326
Droits de diffusion d'événements sportifs	1 307 (b)	1 304
Contrats d'emploi, talents créatifs et autres	1 150	886
Total donnés	4 549	4 516
Droits de diffusion de films et programmes	(84)	(77)
Droits de diffusion d'événements sportifs	(21)	(30)
Contrats d'emploi, talents créatifs et autres	non chiffrables	
Autres	(178)	(92)
Total reçus	(283)	(199)
Total net	4 266	4 317

- a. Comprend principalement des contrats pluriannuels relatifs aux droits de diffusion de productions cinématographiques et télévisuelles (pour l'essentiel sous la forme de contrats d'exclusivité avec les principaux studios américains et de contrats de préachats dans le cinéma français), ainsi qu'aux engagements de productions et coproductions de films de StudioCanal (donnés et reçus) et aux droits de diffusion des chaînes thématiques sur les bouquets numériques CanalSat et Cyfra+. Au 30 juin 2010, les engagements au titre de certains de ces contrats font l'objet de provisions pour un montant de 249 millions d'euros, contre 296 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, ce montant ne comprend pas les engagements donnés au titre des contrats de droits de diffusion de chaînes pour lesquels Groupe Canal+ n'a pas accordé de minimum garanti. En effet, le montant de ces engagements étant variable, il ne peut pas être déterminé de manière fiable. En conséquence, ces engagements ne sont donc pas enregistrés au bilan, ni présentés parmi les engagements donnés, ils sont comptabilisés en charges de la période durant laquelle les charges y afférentes sont encourues.

Conformément à l'accord avec les organisations professionnelles du cinéma du 18 décembre 2009, Canal+ SA est tenu d'investir chaque année, pendant une période de cinq ans, 12,5 % de son chiffre d'affaires annuel dans le financement d'œuvres cinématographiques européennes.

- b. Correspond essentiellement aux droits relatifs à la retransmission du Championnat de France de football de Ligue 1 remportés par Groupe Canal+ en février 2008 pour les deux saisons restantes, à savoir 2010-2011 et 2011-2012, au prix de 465 millions d'euros par saison. Ces engagements seront comptabilisés au bilan à l'ouverture de la fenêtre de diffusion de chaque saison ou dès le premier paiement.

Note 9 Titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	Pourcentage de contrôle		Valeur des sociétés mises en équivalence	
	30 juin 2010	31 décembre 2009	30 juin 2010	31 décembre 2009
NBC Universal (a)	20,0%	20,0%	4 615	4 033
Autres	na*	na*	138	113
			4 753	4 146

na* : non applicable.

Variation des titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	Valeur au 31 décembre 2009	Mouvements de périmètre	Quote-part dans le résultat net de la période	Dividendes perçus	Variation des écarts de conversion et autres	Valeur au 30 juin 2010
NBC Universal (a)	4 033	-	78	(151)	655 (b)	4 615
Autres	113	13	(3)	-	15	138
	4 146	13	75	(151)	670	4 753

a. A l'occasion de l'accord entre General Electric (GE) et Comcast Corporation (Comcast) concernant NBC Universal, annoncé le 3 décembre 2009, Vivendi et GE ont signé un accord concomitant réglant les modalités de sortie définitive de NBC Universal, amendant ainsi les accords de mai 2004 constitutifs de NBC Universal. Les principaux points de cet accord sont les suivants :

- Vivendi cèdera à GE l'intégralité de ses 20 % dans NBC Universal, sous réserve que l'opération entre GE et Comcast aboutisse, et ne sera pas actionnaire du nouvel ensemble issu du rapprochement entre NBC Universal et les activités de contenus de Comcast. La valeur de ces 20 % est de 5,8 milliards de dollars.
- Si l'opération entre GE et Comcast n'est pas finalisée avant le 26 septembre 2010, Vivendi cèdera à cette date 7,66 % de NBC Universal à GE pour 2 milliards de dollars. Le cas échéant, si l'opération entre GE et Comcast était finalisée, Vivendi recevrait à ce titre un versement complémentaire de 222 millions de dollars. En outre, le solde de la participation de Vivendi, soit 12,34 % de NBC Universal, serait cédé lors de la clôture de la transaction entre GE et Comcast, pour un montant égal à la différence entre le montant déjà payé et 5,8 milliards de dollars.
- Vivendi continuera à recevoir des dividendes trimestriels de NBC Universal au prorata de sa participation, sous réserve de leur approbation par le conseil d'administration de NBC Universal. Pour une période se terminant au plus tard le 26 septembre 2010 ou à la date de l'annonce de la non-réalisation de l'opération entre GE et Comcast, si les dividendes sont inférieurs à un certain montant, GE effectuera des paiements complémentaires à Vivendi pour la différence. Si l'opération entre GE et Comcast n'aboutissait pas, et si Vivendi avait reçu de tels paiements complémentaires de GE, Vivendi pourrait dans certains cas être amené à rembourser ces paiements à GE lorsque, le cas échéant, Vivendi a reçu des dividendes de NBC Universal.
- En outre, si l'opération entre GE et Comcast n'aboutit pas, Vivendi aura le droit de demander la mise en bourse de sa participation résiduelle de 12,34 % du capital de NBC Universal selon un calendrier accéléré (se reporter à la note 26.3 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, page 278 du Document de référence 2009), en sus de son droit actuel de liquidité exerçable chaque mois de novembre.
- Dans cette attente, le traitement comptable par Vivendi de sa participation dans NBC Universal s'établit comme suit : l'accord conclu avec GE maintient inchangés les droits de Vivendi dans la gouvernance de NBC Universal (dividendes, sièges au conseil d'administration, etc.), ce même après le 26 septembre 2010 et jusqu'à ce que la participation de Vivendi dans NBC Universal soit inférieure à 10 %. Vivendi continue donc d'exercer une influence notable sur NBC Universal et comptabilise sa participation de 20 % dans NBC Universal par mise en équivalence.

Par ailleurs, la participation de 20 % de Vivendi dans NBC Universal fait l'objet d'une couverture du risque de change, sous forme de ventes à terme de dollars, pour un montant notionnel de 4 125 millions de dollars au 30 juin 2010 (dont 500 millions de dollars ont été mis en place en décembre 2009). Leur échéance est comprise entre fin septembre et mi-octobre 2010. Au plan comptable, ces ventes à terme de dollars sont qualifiées de couverture de l'investissement net dans NBC Universal et représentaient un passif financier net de 217 millions d'euros au 30 juin 2010, dont 196 millions d'euros enregistrés directement en capitaux propres, parmi les autres éléments du résultat global, au cours du premier semestre 2010.

b. Comprend la variation des écarts de conversion pour 663 millions d'euros sur le semestre clos le 30 juin 2010, soit un solde cumulé s'élevant à -340 millions d'euros.

Note 10 Actifs financiers

(en millions d'euros)	30 juin 2010	31 décembre 2009
Actifs financiers de gestion de trésorerie (a)	500	271
Actifs financiers disponibles à la vente	62	50
Instruments financiers dérivés	127	30
Autres actifs financiers à la juste valeur par compte de résultat (b)	35	113
Actifs financiers évalués à la juste valeur	724	464
Dépôts en numéraire adossés à des emprunts	19	49
Autres prêts et créances	404	426
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	1	1
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti	424	476
Actifs financiers	1 148	940
Déduction des actifs financiers courants	(622)	(464)
Actifs financiers non courants	526	476

- a. Correspond aux bons des agences gouvernementales américaines à plus de trois mois d'échéance (« U.S. government agency securities ») d'Activision Blizzard pour 615 millions de dollars au 30 juin 2010 (389 millions de dollars au 31 décembre 2009).
- b. Au 31 décembre 2009, les autres actifs financiers à la juste valeur par compte de résultat comprenaient notamment des titres ARS (« Auction Rate Securities ») d'Activision Blizzard pour 54 millions d'euros au 31 décembre 2009. Activision Blizzard détenait une option de vente auprès d'UBS sur une partie de ces titres exerçable à la valeur nominale entre le 30 juin 2010 et le 2 juillet 2012. Le 30 juin 2010, Activision Blizzard a exercé cette option de vente.

Note 11 Provisions

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2009	Dotations	Utilisations	Reprises	Regroupements d'entreprises	Cessions, variations des écarts de conversion et autres	30 juin 2010
<i>Régimes d'avantages au personnel</i>		409	11	(26)	(10)	-	45	429
<i>Plans de rémunérations fondés sur des instruments de capitaux propres</i>	13	80	5	(65)	(11)	-	4	13
<i>Autres provisions salariales</i>		69	5	(12)	-	-	11	73
Avantages au personnel		558	21	(103)	(21)	-	60	515
Coûts de restructuration		39	25	(24)	-	-	6	46
Litiges	17	890	18	(9)	(41)	-	(8)	850
Pertes sur contrats long terme		505	42	(63)	(35)	-	5	454
Passifs liés à des cessions		129	8	-	(1)	-	2	138
Provision pour remise en état des sites		125	5	(1)	-	-	2	131
Autres provisions		407	44	(26)	(8)	2	41	460
Total Provisions		2 653	163	(226)	(106)	2	108	2 594
Déduction des provisions courantes		(563)	(69)	109	53	-	(20)	(490)
Provisions non courantes		2 090	94	(117)	(53)	2	88	2 104

Note 12 Régimes d'avantages au personnel

La charge comptabilisée sur les premiers semestres 2010 et 2009 au titre des régimes à prestations définies se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin							
	2010		2009		2010		2009	
	Prestations de retraite	Prestations complémentaires	Total	Prestations de retraite	Prestations complémentaires	Total		
Coût des services rendus	13	6	-	-	13	6		
Incidence sur les charges administratives et commerciales	13	6	-	-	13	6		
Effet de désactualisation des passifs actuariels	14	13	4	4	18	17		
Rendement attendu des actifs de couverture	(5)	(5)	-	-	(5)	(5)		
Incidence sur les autres charges et produits financiers	9	8	4	4	13	12		
Charge de la période	22	14	4	4	26	18		

Note 13 Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres

13.1 Incidences des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres

Incidences sur le compte de résultat

(en millions d'euros)

Charge/(produit)

Options de souscription d'actions, actions gratuites et actions de performance

"Stock Appreciation Rights" (SAR) et "Restricted Stock Units" (RSU) fondés sur la valeur de Vivendi

Plans d'épargne groupe

Instruments fondés sur la valeur de Vivendi

Options de souscription d'actions, actions gratuites et actions de performance Activision Blizzard

Options de souscription d'actions et actions gratuites Blizzard dénouées par remise de numéraire

Instruments fondés sur la valeur d'Activision Blizzard**"Equity Units" fondés sur la valeur d'UMG****Actions gratuites Neuf Cegetel dénouées par remise de numéraire****SOUS-TOTAL (y compris coûts capitalisés par Activision Blizzard)***Dont**Instruments dénoués par émission d'actions**Instruments dénoués par remise de numéraire***(-) Quote-part de coûts capitalisés par Activision Blizzard (a)****CHARGES/(PRODUITS) RELATIFS AUX STOCK-OPTIONS ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES**

Note	Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2009
	2010	2009	
	13	14	30
	(11)	(17)	(9)
	14	7	7
13.2	16	4	28
	27	46	85
	1	22	42
13.3	28	68	127
13.4	3	-	-
	-	8	9
	47	80	164
	54	67	122
	(7)	13	42
	19	(16)	(10)
	66	64	154

- a. Au cours du premier semestre 2010, 15 millions d'euros ont été capitalisés (comparé à 24 millions d'euros pour le premier semestre 2009) et 34 millions d'euros ont été amortis (comparé à 8 millions d'euros pour le premier semestre 2009), soit un impact net de -19 millions d'euros (comparé à 16 millions d'euros pour le premier semestre 2009).

Position bilantielle

(en millions d'euros)

"Stock Appreciation Rights" (SAR) et "Restricted Stock Units" (RSU) fondés sur la valeur de Vivendi

"Equity Units" fondés sur la valeur d'UMG

Options de souscription d'actions et actions gratuites fondées sur la valeur de Blizzard (a)

Provisions au titre des instruments dénoués par remise de numéraire

Actions gratuites Neuf Cegetel (b)

Dettes d'exploitation au titre des instruments dénoués par remise de numéraire**PASSIFS AU TITRE DES INSTRUMENTS DENOUÉS PAR REMISE DE NUMÉRAIRE**

Note	30 juin 2010	31 décembre 2009
	9	20
13.4	4	-
	-	60
11	13	80
	41	66
	41	66
	54	146

- a. Pour mémoire, un plan de rémunération à long terme avait été mis en place en 2006 au bénéfice de certains dirigeants et salariés clés de Blizzard Entertainment Inc. En juillet 2008, suite à la création d'Activision Blizzard, les droits acquis à cette date ont été automatiquement réglés en numéraire aux bénéficiaires, soit 106 millions de dollars (68 millions d'euros) et les droits non encore acquis sont devenus intégralement acquis, ont été annulés et convertis en de nouveaux droits à recevoir un paiement en numéraire dix-huit mois après l'opération, soit le 9 janvier 2010 (se reporter à la note 21.3.3 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, page 253 du Document de référence 2009). A l'issue d'un versement de 88 millions de dollars (61 millions d'euros) effectué le 9 janvier 2010, il ne reste donc plus d'engagement au titre de ce plan.
- b. Pour mémoire, dans le cadre de la prise de contrôle de Neuf Cegetel par SFR, Vivendi a repris les plans existants de Neuf Cegetel et SFR a également conclu avec la quasi-intégralité des titulaires d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux et salariés de Neuf Cegetel des promesses croisées d'achat et de cession de ces actions (se reporter à la note 21.5 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, page 254 du Document de référence 2009). Au cours du premier semestre 2010, 26 millions d'euros ont été versés aux bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions de Neuf Cegetel.

13.2 Plans attribués par Vivendi au cours du premier semestre 2010

Caractéristiques des plans attribués par Vivendi au premier semestre 2010

Sur le premier semestre 2010, Vivendi a mis en œuvre des plans d'attributions d'options de souscription d'actions et d'actions de performance, quel que soit le lieu de résidence fiscale des bénéficiaires, ainsi que des plans de souscription d'actions réservés à ses salariés et retraités (plan d'épargne groupe et plan à effet de levier).

En outre, pour une description détaillée des plans mis en œuvre antérieurement au 1^{er} janvier 2010 et leur traitement comptable, se reporter aux notes 1.3.11 et 21 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'elles figurent dans le Document de référence 2009 (respectivement pages 204 et 205, puis 243 et suivantes).

Plans d'attributions d'options de souscription d'actions et d'actions de performance

	Plan d'options de souscription d'actions	Plan d'attribution d'actions de performance
Date d'attribution	15 avril 2010	15 avril 2010
<i>Données à la date d'attribution :</i>		
Prix d'exercice de l'instrument (en euros) (a)	19,71	na*
Maturité (en années)	10	2
Durée de vie estimée (en années)	6,5	2
Nombre d'instruments attribués (a)	5 297 200	1 084 172
Cours de l'action (en euros)	19,89	19,89
Volatilité (b)	25%	na*
Taux d'intérêt sans risque	2,75%	na*
Taux de dividendes estimé	7,04%	7,04%
Coefficient de réalisation des objectifs (c)	100%	100%
Coût de l'incapacité (en % du cours de l'action à la date d'attribution)	na*	17,50%
Juste valeur de l'instrument à la date d'attribution après décote (en euros)	1,99	13,80
Juste valeur du plan à la date d'attribution (en millions d'euros)	11	15

na* : non applicable.

- Conformément aux dispositions légales, le nombre et le prix d'exercice des stock-options des plans en cours, dont le plan du 15 avril 2010, ainsi que le nombre de droits à actions de performance au titre des plans 2009 et 2010, ont été ajustés afin de tenir compte de l'incidence, pour les bénéficiaires, de la distribution du dividende au titre de l'exercice 2009 par prélèvement sur les réserves, approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2010. Cet ajustement n'a pas d'incidence sur le calcul de la charge comptable relative aux plans de stock-options et d'actions de performance concernés.
- La volatilité est calculée comme la moyenne pondérée de (a) 75 % de la volatilité historique du titre Vivendi qui correspond à une moyenne sur 5 ans (4 ans au 31 décembre 2009) et (b) 25 % de la volatilité implicite déterminée à partir des dérivés cotés dans un marché liquide et ayant une maturité supérieure ou égale à six mois.
- L'acquisition des options de souscription d'actions ainsi que des actions de performance est soumise à la réalisation de conditions de performance dont la pondération est la suivante : résultat net ajusté (50 %), flux de trésorerie opérationnels (CFFO) (30 %), et performance du titre Vivendi par rapport à trois indices boursiers DJ Stoxx Media, DJ Stoxx Telco et CAC 40 (20 %).

Par ailleurs, le 4 juin 2010, 40 000 options de souscriptions d'actions à un prix d'exercice de 19,71 euros, ainsi que 13 333 actions de performance ont été attribuées par le Directoire, sans incidence significative sur les comptes consolidés de Vivendi.

Plan d'épargne groupe

	Plan d'épargne groupe	Plan à effet de levier (a)
Date d'octroi des droits	05 juillet 2010	05 juillet 2010
Prix de souscription (en euros)	13,78	13,78
Effet de levier	na*	10
Durée d'indisponibilité (en années)	5	5
<i>Données à la date d'octroi :</i>		
Cours de l'action (en euros)	16,46	16,46
Nombre d'actions souscrites (b)	1 576 839	5 413 389
Montant souscrit (en millions d'euros)	22	75
Taux de dividendes estimé	8,50%	8,50%
Taux d'intérêt sans risque	1,78%	1,78%
Taux d'emprunt 5 ans in fine	6,20%	6,20%
Juste valeur de l'avantage par action souscrite avant décote d'incessibilité (en euros)	2,7	2,7
Coût de l'incessibilité par action souscrite (en % du cours de l'action à la date d'octroi)	11,3%	11,3%
Juste valeur de l'avantage par action souscrite à la date d'octroi (en euros)	0,8	2,5
Juste valeur du plan à la date d'octroi (en millions d'euros)	1	13

na* : non applicable.

- a. Le plan à effet de levier proposé en juin 2010 permet à la quasi-totalité des salariés et retraités de Vivendi et de ses filiales françaises et étrangères (hors Etats-Unis) de souscrire des actions Vivendi via une augmentation de capital réservée en bénéficiant d'une décote à la souscription et in fine de la plus-value (déterminée selon les modalités prévues au règlement des plans) attachée à 10 actions pour une action souscrite. Un établissement financier mandaté par Vivendi assure la couverture de cette opération.
- b. Compte tenu des souscriptions réalisées dans le cadre du plan classique et du plan à effet de levier, le capital a été augmenté le 29 juillet 2010 pour un montant total s'élevant à 98 millions d'euros, prime d'émission incluse.

Par ailleurs, les salariés aux Etats-Unis ont souscrit 150 881 SAR (équivalent économique du plan à effet de levier avec un dénouement en numéraire).

Opérations sur les plans en cours intervenues depuis le 1^{er} janvier 2010**Instruments dénoués par émission d'actions**

	Options de souscription d'actions			Actions de performance		
	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours (en euros)	Valeur intrinsèque totale (en millions d'euros)	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre d'actions en cours	Durée résiduelle moyenne avant émission des actions (en années)
Solde au 31 décembre 2009	41 666 705	23,5			1 061 511	
Attribuées	5 337 200	19,7			1 097 506	
Exercées	(58 200) (a)	14,2			(431 817)	
Echues	(321 206)	48,6			-	
Annulées	(304 000)	24,3			(6 338)	
Ajustées	3 550 833	21,4			119 663	
Solde au 30 juin 2010	49 871 332	21,3	14,5	6,3	1 840 525	1,7
Exercables au 30 juin 2010	30 830 605	22,0	14,5		-	
Acquises au 30 juin 2010	31 247 729	22,0	14,5		97 741	

- a. Le cours moyen de l'action Vivendi aux dates d'exercices des options de souscription s'établissait à 19,52 euros.

Instruments dénoués par remise de numéraire

	SAR (y compris ADS convertis en mai 2006)			RSU		
	Nombre de SAR en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des SAR en cours	Valeur intrinsèque totale	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Nombre de RSU en cours	Durée résiduelle moyenne avant attribution
		(en dollars US)	(en millions de dollars US)	(en années)		(en années)
Solde au 31 décembre 2009	12 078 970	52,3			282 575	
Exercées	(12 379) (a)	12,2			(98 783)	
Echues	(6 579 607)	66,8			-	
Annulées	(3 840)	41,3			(30)	
Ajustées	413 077	32,6			-	
Solde au 30 juin 2010	5 896 221	32,7	2,8	4,5	183 762	-
Exercables au 30 juin 2010	5 896 221	32,7	2,8		-	
Acquisés au 30 juin 2010	5 896 221	32,7	2,8		183 762	

a. Le cours moyen de l'action Vivendi aux dates d'exercices des SAR s'établissait à 25,06 dollars US.

13.3 Plans attribués par Activision Blizzard au cours du premier semestre 2010**Caractéristiques des plans attribués par Activision Blizzard au premier semestre 2010**

	Plans d'options de souscription d'actions
<i>Moyennes pondérées des données à la date d'attribution : (a)</i>	
Prix d'exercice de l'instrument (en dollars US)	10,94
Maturité (en années)	10
Durée de vie estimée (en années)	6,27
Nombre d'instruments attribués	2 155 800
Cours de l'action (en dollars US)	10,94
Volatilité	49%
Taux d'intérêt sans risque	3,78%
Taux de dividendes estimé	1,30%
Coefficient de réalisation des objectifs	na*
Moyenne pondérée de la juste valeur de l'instrument à la date d'attribution (en dollars US) (a)	4,36
Moyenne pondérée de la juste valeur du plan à la date d'attribution (en millions de dollars US) (a)	9
	Plans d'attribution gratuite d'actions
<i>Moyennes pondérées des données à la date d'attribution : (a)</i>	
Période d'acquisition (en années)	4
Nombre d'instruments attribués	1 613 400
Cours de l'action (en dollars US)	10,94
Taux de dividendes estimé	1,30%
Coefficient de réalisation des objectifs	na*
Moyenne pondérée de la juste valeur de l'instrument à la date d'attribution (en dollars US) (a)	10,90
Moyenne pondérée de la juste valeur du plan à la date d'attribution (en millions de dollars US) (a)	18

na* : non applicable.

a. Correspond à la moyenne pondérée par le nombre d'instruments de chaque attribution effectuée au cours du premier semestre clos le 30 juin 2010.

Opérations sur les plans en cours intervenues depuis le 1^{er} janvier 2010

	Options de souscription d'actions			Actions gratuites		
	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours	Valeur intrinsèque totale (en millions de dollars US)	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre d'actions en cours	Durée résiduelle moyenne avant émission des actions (en années)
		(en dollars US)				
Solde au 31 décembre 2009	71 818 321	9,0			11 302 725	
Attribuées	2 155 800	10,9			1 613 400	
Exercées	(4 883 511) (a)	6,7			(533 409)	
Annulées	(5 083 276)	9,9			(2 360 347)	
Solde au 30 juin 2010	64 007 334	9,2	156	6,4	10 022 369	1,4
Exerçables au 30 juin 2010	39 162 356	7,5	146		-	
Acquisés au 30 juin 2010	39 162 356	7,5	146		-	

a. Le cours moyen de l'action Activision Blizzard aux dates d'exercices des options de souscription s'établissait à 11,48 dollars US.

13.4 Plan de rémunération à long terme chez UMG

Avec effet à compter du 1^{er} janvier 2010, UMG a mis en place au bénéfice de certains de ses dirigeants clés des contrats de rémunération à long terme, par lesquels leur ont été attribués des unités de valeur notionnelles (« phantom equity units ») et des SAR notionnels (« phantom stock appreciation rights »), dont la valeur est dérivée de celle d'UMG. Ces instruments sont de simples unités de compte et ne donnent aucun droit d'actionnaire dans le capital d'UMG ou de Vivendi. Les unités de valeur notionnelles sont des attributions d'actions notionnelles, qui seront dénouées par un paiement en numéraire au plus tard en 2015 ou à une date antérieure, dans certains cas. Les SAR sont des options sur ces actions notionnelles, par lesquelles les bénéficiaires recevront une rémunération complémentaire liée à toute appréciation de la valeur d'UMG sur la durée du plan. De même, les SAR seront dénoués par un paiement en numéraire, au plus tard en 2015 ou à une date antérieure, dans certains cas. Il est en outre prévu un paiement minimum garanti de 25 millions de dollars.

Les dates des paiements en numéraire prévues par le plan correspondent généralement à l'échéance du contrat de travail des dirigeants concernés. Cependant, les paiements en numéraire peuvent être accélérés ou réduits, dans certains cas. Les paiements en numéraire et les montants comptabilisés au titre du plan sont fondés sur des évaluations réalisées par des experts indépendants.

Bien que ces instruments soient acquis par les bénéficiaires en bloc à l'issue d'une période d'acquisition déterminée, la comptabilisation en résultat de la charge représentative de cette rémunération est étalée sur la période d'acquisition des droits. A chaque clôture, la charge constatée est calculée sur la base de la fraction écoulée de la période d'acquisition des droits et de la dernière évaluation disponible de la valeur d'UMG.

Au 30 juin 2010, la provision comptabilisée au titre du plan s'élève à 3 millions d'euros (contre une valeur nulle au 31 décembre 2009) et aucun versement n'est encore intervenu.

Note 14 Emprunts et autres passifs financiers

14.1 Analyse des emprunts et autres passifs financiers à long terme

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt nominal (%)	Taux d'intérêt effectif (%)	Échéance	30 juin 2010	31 décembre 2009
Emprunts obligataires					
Emprunt de 750 millions d'euros (mars 2010) (a)	4,00%	4,15%	mars 2017	750	-
Emprunt de 700 millions d'euros (décembre 2009) (a)	4,88%	4,95%	décembre 2019	700	700
Emprunt de 500 millions d'euros (décembre 2009) (a)	4,25%	4,39%	décembre 2016	500	500
Emprunt de 1,1 milliard d'euros (janvier 2009) (a)	7,75%	7,69%	janvier 2014	1 120	1 120
Emprunt de 700 millions d'euros (octobre 2006) (a)	Euribor 3 mois +0,50%	-	octobre 2011	700	700
Emprunt de 700 millions d'euros (octobre 2006) (a)	4,50%	5,47%	octobre 2013	700	700
Emprunt de 600 millions d'euros (février 2005) (a)	3,88%	3,94%	février 2012	600	600
Emprunt de 700 millions de dollars (avril 2008)	6,63%	6,85%	avril 2018	568 (b)	487
Emprunt de 700 millions de dollars (avril 2008)	5,75%	6,06%	avril 2013	568 (b)	487
<i>Sous-total : Emprunts obligataires Vivendi SA</i>				<u>6 206</u>	<u>5 294</u>
Emprunt de 1 milliard d'euros (juillet 2005) (a)	3,375%	4,14%	juillet 2012	1 000	1 000
Emprunt de 300 millions d'euros (juillet 2009) (a)	5,00%	5,05%	juillet 2014	300	300
<i>Sous-total : Emprunts obligataires SFR</i>				<u>1 300</u>	<u>1 300</u>
Emprunts bancaires					
Ligne de crédit de 2 milliards d'euros	Euribor +0,250%	-	avril 2012	990	450
Ligne de crédit de 2 milliards d'euros	Euribor +0,250%	-	août 2013	1 070	-
<i>Sous-total : Emprunts bancaires Vivendi SA</i>				<u>2 060</u>	<u>450</u>
Ligne de crédit de 1,2 milliard d'euros	Euribor +0,175%	-	avril 2011	-	185
Ligne de crédit de 450 millions d'euros	Euribor +0,160%	-	novembre 2012	450	290
Crédit syndiqué ("Club Deal") tranche B	Euribor +0,325%	-	mars 2012	320	-
Programmes de titrisation	Euribor +0,750%	-	mars 2011	- (c)	280
Programmes de titrisation	Euribor +0,800%	-	janvier 2015	280	-
Autres	-	-	na*	97	96
<i>Sous-total : Emprunts bancaires SFR</i>				<u>1 147</u>	<u>851</u>
GVT - Emprunt BNDES	-	-	2017	142 (d)	-
Maroc Telecom - Emprunt de 3 milliards de dirhams	5,05%	-	juillet 2014	177	199
Autres	-	-	na*	99	119
				<u>11 131</u>	<u>8 213</u>
Valeur de remboursement des emprunts					
Effet cumulé du coût amorti et des réévaluations liées à la comptabilité de couverture	-	-	-	(10)	(68)
Emprunts				<u>11 121</u>	<u>8 145</u>
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires				<u>1</u>	<u>13</u>
Valeur des autres instruments dérivés				<u>204</u>	<u>197</u>
Emprunts et autres passifs financiers à long terme				<u>11 326</u>	<u>8 355</u>

na* : non applicable.

- Ces obligations, cotées à la bourse du Luxembourg, contiennent les clauses usuelles en matière de rang (clause de *pari passu*), d'interdiction de consentir des sûretés (*negative pledge*) et de cas de défaut.
- Au 30 juin 2010, la valeur de remboursement de ces obligations émises en dollars en avril 2008 a été calculée en utilisant le taux de change euro/dollar à la clôture, soit 1,23 euro/dollar (1,44 euro/dollar au 31 décembre 2009).
- Cette ligne a été reclassée en « Emprunts et autres passifs financiers à court terme ».
- Correspond à l'emprunt de GVT auprès de la BNDES, portant intérêt au taux moyen de 11,57 % pour le premier semestre 2010. Cet emprunt est sujet à certains covenants financiers et est assorti d'une clause de changement de contrôle (se reporter à la note 14.5 *infra*). La prise de contrôle de GVT par Vivendi le 13 novembre 2009 a constitué un cas de remboursement anticipé de cet emprunt, qui a par conséquent été classé en emprunts à court terme au 31 décembre 2009. Le 9 février 2010, GVT ayant reçu l'agrément de la BNDES concernant la levée de la clause de changement de contrôle, cet emprunt a été reclassé à long terme. Par la suite, le 21 juin 2010, GVT a reçu l'autorisation de la BNDES pour effectuer un remboursement anticipé de 250 millions de reais brésiliens (environ 113 millions d'euros); cette portion de l'emprunt est donc présentée en emprunts à court terme au 30 juin 2010. Ce remboursement partiel a été effectué le 15 juillet 2010 grâce au prêt accordé par Vivendi SA (se reporter au tableau de la note 14.6).

14.2 Analyse des emprunts et autres passifs financiers à court terme

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt nominal (%)	Échéance	30 juin 2010	31 décembre 2009
Emprunts obligataires				
Vivendi SA - Emprunt de 630 millions d'euros (avril 2005)	3,63%	avril 2010	-	630
GVT - Emprunt de 200 millions de dollars	-	-	- (a)	137
Emprunts bancaires				
SFR - Programmes de titrisation	Euribor +0,750%	mars 2011	300	-
SFR - Crédit syndiqué ("Club Deal") tranche A	Euribor +0,400%	juillet 2010	- (b)	248
SFR - Financement structuré ("UK lease")	Euribor +0,400%	novembre 2010	100	100
GVT - Emprunt BNDES	-	-	113 (c)	199
Billets de trésorerie				
Vivendi SA	Eonia +0,07%	juillet 2010	872	635
SFR	Eonia +0,03%	juillet 2010	743	933
Découverts bancaires	-	-	526	307
Autres	-	-	396	739
Valeur de remboursement des emprunts			3 050	3 928
Effet cumulé du coût amorti et des réévaluations liées à la comptabilité de couverture			-	(6)
Emprunts			3 050	3 922
Engagement d'achat par Vivendi des actions GVT qu'il ne détient pas			-	571
Option de vente accordée à M6 sur sa participation de 5 % dans Canal+ France			-	384
Options de vente accordées à divers tiers par Groupe Canal+ et SFR			3	2
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires			5	957
Valeur des autres instruments dérivés			238 (f)	28
Emprunts et autres passifs financiers à court terme			3 293	4 907

- L'emprunt obligataire contracté en juin 2006 par GVT, en dollars US, à un taux nominal de 12 % et dont l'échéance initiale était en septembre 2011, a été intégralement remboursé par anticipation en janvier et février 2010 grâce à la trésorerie disponible de GVT.
- En avril 2010, SFR a remboursé par anticipation la tranche A du crédit syndiqué « Club Deal » de 248 millions d'euros, à échéance initiale juillet 2010.
- Se reporter à la note 14.1 renvoi (d) *supra*.
- L'acquisition de 100 % de GVT a été finalisée au cours du 1^{er} semestre 2010 : se reporter à la note 7 pour une description détaillée de cette opération et de ses impacts dans les comptes de Vivendi.
- Dans le cadre du rapprochement des activités de télévision payante en France de Groupe Canal+ et de TPS réalisé en janvier 2007, M6 bénéficiait d'une option de vente à Vivendi de sa participation de 5,1 % dans Canal+ France, dont la valeur actualisée s'élevait à 384 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le 22 février 2010, M6 est sorti de Canal+ France après avoir exercé son option de vente (se reporter à la note 16.3).
- Comprend notamment la juste valeur des instruments dérivés de couverture de l'investissement net de Vivendi dans NBC Universal : se reporter à la note 9.

14.3 Lignes de crédit disponibles et échéancier de remboursement des emprunts obligataires

Le tableau ci-après présente les emprunts obligataires et les lignes de crédit de Vivendi SA et de SFR, cumulés par échéance sur les cinq prochaines années. Les montants relatifs aux lignes de crédit correspondent à leur montant maximum (montant disponible et montant tiré, sans tenir compte du montant adossé aux billets de trésorerie).

(en millions d'euros)	30 juin 2010	Arrivant à maturité avant le 30 juin					Arrivant à maturité après le 30 juin 2015
		2011	2012	2013	2014	2015	
Emprunts obligataires							
Vivendi SA	6 206	-	1 300	568	1 820	-	2 518
SFR	1 300	-	-	1 000	-	300	-
Sous-total	7 506	-	1 300	1 568	1 820	300	2 518
Lignes de crédit							
Vivendi SA	6 000	1 000 (a)	2 000	1 271	1 729	-	-
SFR	3 772	500	492	1 300	-	1 480	-
Sous-total	9 772	1 500	2 492	2 571	1 729	1 480	-
Vivendi SA	12 206	1 000	3 300	1 839	3 549	-	2 518
SFR	5 072	500	492	2 300	-	1 780	-
Total	17 278	1 500	3 792	4 139	3 549	1 780	2 518

Vivendi SA et SFR disposent notamment des lignes de crédit suivantes aux 30 juin 2010 et 31 décembre 2009 :

(en millions d'euros)	Échéance	Au 30 juin 2010			Au 31 décembre 2009		
		Montant maximum	Montant tiré	Montant disponible	Montant maximum	Montant tiré	Montant disponible
Vivendi SA							
Ligne de crédit de 2 milliards d'euros (avril 2005)	avril 2012	2 000	990	1 010	2 000	450	1 550
Ligne de crédit de 2 milliards d'euros (août 2006)							
Dont ligne initiale	août 2012	271	-	271	271	-	271
extension	août 2013	1 729	1 070	659	1 729	-	1 729
Ligne de crédit de 2 milliards d'euros (février 2008)							
Dont tranche 1 (a)	février 2011	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
tranche 2	février 2013	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
Sous-total		6 000	2 060	3 940	6 000	450	5 550
<i>Billets de trésorerie émis (b)</i>				<i>(880)</i>			<i>(643)</i>
Total des lignes de crédit disponibles Vivendi SA, nettes des billets de trésorerie				3 060			4 907
SFR							
Ligne de crédit de 1,2 milliard d'euros (juillet 2004) (c)							
Dont ligne initiale	avril 2010	-	-	-	40	-	40
extension	avril 2011	-	-	-	1 160	185	975
Ligne de crédit de 1,2 milliard d'euros (juin 2010) (c)	juin 2015	1 200	-	1 200	-	-	-
Ligne de crédit de 450 millions d'euros (novembre 2005)	novembre 2012	450	450	-	450	290	160
Ligne de crédit de 850 millions d'euros (mai 2008)	mai 2013	850	-	850	850	-	850
Ligne de crédit de 100 millions d'euros (novembre 2008)	février 2011	100	-	100	100	-	100
Crédit syndiqué "Club Deal" (juillet 2005)							
Dont tranche A	juillet 2010	-	-	-	248	248	-
tranche B	mars 2012	492	320	172	492	-	492
Programme de titrisation (mars 2006)	mars 2011	300	300	-	280	280	-
Programme de titrisation (janvier 2010)	janvier 2015	280	280	-	-	-	-
Financement structuré (UK Lease)	novembre 2010	100	100	-	100	100	-
Sous-total		3 772	1 450	2 322	3 720	1 103	2 617
<i>Billets de trésorerie émis (b)</i>				<i>(743)</i>			<i>(933)</i>
Total des lignes de crédit disponibles SFR, nettes des billets de trésorerie				1 579			1 684
Total Vivendi SA et SFR		9 772		4 639	9 720		6 591

- Cette ligne de crédit sera remplacée, par anticipation, courant septembre 2010, par un nouveau financement bancaire de même montant et d'une durée de 5 ans (maturité septembre 2015).
- Les billets de trésorerie à court terme sont adossés à des lignes de crédit confirmées qui ne sont plus libres de tirage pour ces montants. Ils sont classés dans les emprunts à court terme du bilan consolidé.
- En mai 2010, SFR a refinancé la ligne de crédit existante de 1,2 milliard d'euros venant à échéance en avril 2011 ; la nouvelle ligne de crédit d'un montant équivalent est à échéance juin 2015.

Au 27 août 2010, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes du premier semestre clos le 30 juin 2010, Vivendi SA disposait de 6 milliards d'euros de lignes bancaires confirmées, tirées à hauteur de 1,8 milliard d'euros. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes bancaires à hauteur de 0,8 milliard d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 3,4 milliards d'euros.

De son côté, SFR disposait de 3,8 milliards d'euros de lignes bancaires confirmées (y compris les lignes relatives aux programmes de titrisation de créances), tirées à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes bancaires à hauteur de 0,8 milliard d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 1,5 milliard d'euros.

14.4 Paiements futurs minimums liés aux emprunts et autres passifs financiers

Le tableau ci-après présente les valeurs nettes comptables des emprunts et autres passifs financiers telles que présentées au bilan consolidé (« valeur comptable ») et les flux de trésorerie futurs non actualisés tels que définis dans les échéanciers contractuels (« valeur de remboursement ») :

(en millions d'euros)	30 juin 2010		31 décembre 2009	
	Valeur comptable	Valeur de remboursement	Valeur comptable	Valeur de remboursement
<i>Valeur de remboursement des emprunts</i>	11 131	11 131	8 213	8 213
<i>Effet cumulé du coût amorti et des réévaluations liées à la comptabilité de couverture</i>	(10)	-	(68)	-
<i>Intérêts à payer (a)</i>	-	1 953	-	1 728
Emprunts	11 121	13 084	8 145	9 941
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires	1	1	13	13
Valeur des autres instruments dérivés	204	270	197	225
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	11 326	13 355	8 355	10 179
<i>Valeur de remboursement des emprunts</i>	3 050	3 050	3 928	3 928
<i>Effet cumulé du coût amorti et des réévaluations liées à la comptabilité de couverture</i>	-	-	(6)	-
<i>Intérêts à payer (a)</i>	-	21	-	40
Emprunts	3 050	3 071	3 922	3 968
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires	5	5	957	957
Valeur des autres instruments dérivés	238	238	28	29
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	3 293	3 314	4 907	4 954
Emprunts et autres passifs financiers	14 619	16 669	13 262	15 133

- a. Les intérêts à payer au titre des emprunts à taux variables ont été estimés sur la base des taux applicables respectivement aux 30 juin 2010 et 31 décembre 2009.

14.5 Description des principaux covenants financiers

Vivendi SA

Vivendi SA est sujet à certains covenants financiers qui lui imposent de maintenir différents ratios décrits ci-dessous. Au 30 juin 2010, Vivendi SA respectait ces ratios financiers.

Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires syndiqués (se reporter au tableau de la note 14.3 *supra*) contiennent des clauses usuelles de cas de défaut ainsi que des engagements qui lui imposent certaines restrictions notamment en matière de constitution de sûretés et d'opérations de cession et de fusion. En outre, leur maintien est soumis au respect du ratio financier calculé semestriellement : Endettement financier net proportionnel¹ (*Financial Net Debt*) sur EBITDA proportionnel² sur douze mois glissants (*Proportionate EBITDA*) qui doit être au maximum de 3 pendant la durée des emprunts. Le non-respect de ce ratio pourrait entraîner le remboursement anticipé des crédits s'ils étaient tirés ou leur annulation.

¹ Correspond à l'endettement financier net du groupe Vivendi, hors actifs financiers de gestion de trésorerie, moins la part de l'endettement financier net, hors actifs financiers de gestion de trésorerie, correspondant à la participation des actionnaires minoritaires dans Activision Blizzard, SFR et Groupe Maroc Telecom.

² Correspond à l'EBITDA du groupe Vivendi moins la part de l'EBITDA correspondant à la participation des actionnaires minoritaires dans Activision Blizzard, SFR et Groupe Maroc Telecom auquel s'ajoutent les dividendes reçus de sociétés qui ne sont pas consolidées par intégration globale ou proportionnelle.

Le renouvellement des lignes de crédit bancaires lorsqu'elles sont tirées est soumis à un certain nombre d'engagements répétés de la part de l'émetteur sur sa capacité à remplir ses obligations au titre des contrats d'emprunts.

Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires émis par Vivendi SA (6,2 milliards d'euros au 30 juin 2010) contiennent des clauses habituelles de cas de défaut, d'engagement de ne pas constituer de sûretés au titre d'une quelconque dette obligataire (*negative pledge*) et en matière de rang (clause de *pari-passu*). En outre, les emprunts obligataires émis depuis 2006 par Vivendi SA pour un total de 5,6 milliards d'euros contiennent une clause de changement de contrôle qui s'appliquerait si, à la suite d'un tel événement, la note long terme de Vivendi SA était dégradée en dessous du niveau d'investissement (Baa3/BBB-).

SFR

SFR est sujet à certains covenants financiers qui lui imposent de maintenir différents ratios décrits ci-dessous. Au 30 juin 2010, SFR respectait ces ratios financiers.

Emprunts bancaires

Les lignes de crédit de SFR (se reporter au tableau de la note 14.3 *supra*) sont assorties de clauses usuelles de défaut et de restrictions en matière de condition de sûretés et d'opérations de fusion et de cession. Leur octroi est en outre conditionné au maintien de l'un ou l'autre des actionnaires actuels de SFR. Par ailleurs, SFR doit respecter deux ratios financiers, calculés semestriellement : un ratio maximal d'endettement financier net sur EBITDA consolidé sur douze mois glissants de 3,5 et un ratio minimum de résultat des activités ordinaires (*Consolidated EFO*) sur les coûts nets du financement consolidé de 3. Le non-respect de ces ratios financiers constituerait un cas de défaut, pouvant entraîner notamment l'annulation ou le remboursement anticipé des différents emprunts.

Le renouvellement des lignes de crédit bancaires lorsqu'elles sont tirées ainsi que l'exécution des programmes de titrisation sont soumis à un certain nombre d'engagements répétés de la part de l'émetteur sur sa capacité à remplir ses obligations au titre des contrats d'emprunts.

Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires émis par SFR (1,3 milliard d'euros au 30 juin 2010) contiennent des clauses habituelles de cas de défaut, d'engagement de ne pas constituer de sûretés au titre d'une quelconque dette obligataire (*negative pledge*) et en matière de rang (clause de *pari-passu*).

GVT

GVT est sujet à certains covenants financiers qui lui imposent de maintenir différents ratios décrits ci-dessous. Au 30 juin 2010, GVT respectait ces ratios financiers.

L'emprunt contracté par GVT auprès de la BNDES (*National Bank for Economic and Social Development*) pour un montant total initial de 616 millions de reals brésiliens est sujet à certains covenants financiers qui imposent à GVT de maintenir au moins trois des ratios suivants, calculés semestriellement : Capitaux propres sur Total Actif égal ou supérieur à 0,40, Endettement financier net sur EBITDA limité à un maximum de 2,50, Endettement financier net à court terme sur EBITDA limité à un maximum de 0,45 et EBITDA sur charges financières nettes limité à un minimum de 4,00.

Cet emprunt est également assorti d'une clause de changement de contrôle. La prise de contrôle de GVT par Vivendi le 13 novembre 2009 a constitué un cas de remboursement anticipé de cet emprunt, qui a par conséquent été reclassé en emprunts à court terme dans le bilan consolidé de Vivendi au 31 décembre 2009. Le 9 février 2010, GVT ayant reçu l'agrément de la BNDES pour la levée de la clause de changement de contrôle, cet emprunt a été reclassé à long terme. Par ailleurs, le 21 juin 2010, GVT a reçu l'autorisation de la BNDES d'effectuer un remboursement anticipé de 250 millions de reals brésiliens (environ 113 millions d'euros). Ce remboursement a été effectué le 15 juillet 2010.

14.6 Financements intragroupe

(en millions d'euros, sauf mention contraire)	Échéance	Au 30 juin 2010			Au 31 décembre 2009		
		Montant maximum	Montant tiré	Montant disponible	Montant maximum	Montant tiré	Montant disponible
Lignes de crédit accordées par Vivendi SA à SFR							
Ligne de crédit de 3 milliards d'euros (avril 2008)							
Dont tranche A	juillet 2009	-	-	-	-	-	-
tranche B	juillet 2010	1 000	1 000	-	1 000	1 000	-
tranche C	décembre 2012	1 000	1 000	-	1 000	1 000	-
Ligne de crédit de 1,5 milliard d'euros (juin 2009)	juin 2013	1 500	650	850	1 500	650	850
Total		3 500	2 650	850	3 500	2 650	850
Prêt accordé par Vivendi à GVT (a)							
Prêt revolving de 250 millions d'euros (mars 2010)	mars 2015	250	-	250	-	-	-
Prêt accordé par SPT à Maroc Telecom (b) (en millions de dirhams)							
Ligne de crédit de 3 450 millions de dirhams (juin 2010)	mars 2011	3 450	3 450	-	-	-	-
Prêt accordé par Vivendi SA à VTB (c)							
Ligne de crédit de 4 milliards d'euros (novembre 2009)	novembre 2010	-	-	-	4 000	-	4 000
Prêt accordé par Vivendi SA à Activision Blizzard (d) (en millions de dollars)							
Prêt revolving de 475 millions de dollars (juillet 2008)	mars 2011	475	-	475	475	-	475

- En juillet 2010, GVT a tiré 122 millions d'euros (270 millions de reals brésiliens).
- Le 2 juin 2010, la Société de Participations dans les Télécommunications (SPT, filiale à 100 % de Vivendi) a mis ses excédents de trésorerie à la disposition de Maroc Telecom pour un montant total de 3 450 millions de dirhams (313 millions d'euros) sous forme de trois « Contrats de prêts à court terme » de 1 150 millions de dirhams chacun et à échéances respectives le 2 septembre 2010, le 2 décembre 2010 et le 2 mars 2011.
- VTB, société de droit brésilien créée en 2009, filiale à 100 % de Vivendi, était destinée à l'origine à acquérir la totalité des actions GVT, financée par cette ligne de crédit. L'achat de la société GVT ayant finalement été réalisé essentiellement par Vivendi SA et, dans le cadre de l'Offre d'avril 2010, par VTB, financée par augmentation de capital, la ligne de crédit de 4 milliards d'euros est devenue sans objet et a donc été annulée (se reporter à la note 7 de ces états financiers).
- Le 23 juillet 2010, Activision Blizzard a notifié à Vivendi SA l'annulation de ce prêt accordé en juillet 2008.

14.7 Durée moyenne de la dette financière

La durée moyenne des instruments composant la dette financière de Vivendi et ses filiales est appréciée selon deux définitions méthodologiques.

- La durée moyenne « comptable », selon laquelle un financement par tirage à court terme sur une ligne de crédit à moyen terme n'est pris en compte que pour la durée de son tirage à court terme.
- La durée moyenne « économique », selon laquelle toute la capacité de tirage sur les lignes de crédits à moyen terme disponibles dans le groupe peut être utilisée pour rembourser les emprunts les plus courts existant dans le groupe.

Vivendi

Au 30 juin 2010, la durée moyenne « comptable » de la dette financière du groupe était de 2,8 années (contre 2,9 années fin 2009) et la durée moyenne « économique » de la dette financière du groupe était de 4,0 années (contre 3,9 années fin 2009).

SFR

Au 30 juin 2010, la durée moyenne « économique » de la dette financière de SFR était de 3 années (contre 2,3 années à fin 2009).

14.8 Notation de la dette financière de Vivendi et de SFR

La notation de Vivendi au 27 août 2010, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes du premier semestre clos le 30 juin 2010, est la suivante :

Agence de notation	Date de notation	Type de dette	Notations	Implication
Standard & Poor's	27 juillet 2005	Dette long terme <i>corporate</i>	BBB	Stable
		Dette court terme <i>corporate</i>	A-2	Stable
		Dette senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	Stable
Moody's	13 septembre 2005	Dette long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	Baa2	Stable
Fitch Ratings	10 décembre 2004	Dette long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	Stable

La notation de SFR au 27 août 2010 est la suivante :

Agence de notation	Date de notation	Type de dette	Notations	Implication
Fitch Ratings	8 juin 2009	Dette long terme	BBB+	Stable
	8 juin 2009	Dette court terme	F2	Stable

14.9 Endettement financier net de SFR et de Groupe Maroc Telecom, et trésorerie nette d'Activision Blizzard

Au 30 juin 2010, l'endettement financier net de SFR s'élève à 6 300 millions d'euros (contre 5 935 millions d'euros au 31 décembre 2009). Dans ce montant, les emprunts s'élèvent à 6 542 millions d'euros (6 482 millions d'euros au 31 décembre 2009). Au 30 juin 2010, ils comprennent notamment les financements de type revolving de 2 650 millions d'euros accordés par Vivendi SA à SFR (se reporter à la note 14.6 *supra*).

Au 30 juin 2010, Groupe Maroc Telecom présente un endettement financier net de 808 millions d'euros (315 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Au 30 juin 2010, Activision Blizzard présente une situation de trésorerie nette positive de 2 301 millions d'euros (2 196 millions d'euros au 31 décembre 2009), y compris 500 millions d'euros (615 millions de dollars) investis en bons des agences gouvernementales américaines à plus de trois mois d'échéance (« U.S. government agency securities »), classés en actifs financiers de gestion de trésorerie dans le bilan consolidé (se reporter à la note 10 *supra*).

Note 15 Opérations avec les parties liées

La présente note se lit en complément des informations relatives aux opérations avec les parties liées au 31 décembre 2009, telles que décrites dans la note 25 des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (se reporter aux pages 273 et suivantes du Document de référence 2009).

Pour mémoire, les parties liées du groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le groupe exerce le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable (coentreprises et sociétés mises en équivalence), les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif. Il n'existe aucun lien familial entre les parties liées.

Au 30 juin 2010, les principales parties liées de Vivendi sont les sociétés consolidées par mise en équivalence, à savoir NBC Universal ainsi que les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du groupe, à savoir Vodafone, actionnaire à 44 % de SFR, le Royaume du Maroc, actionnaire à 30 % de Groupe Maroc Telecom et Lagardère, actionnaire à 20 % de Canal+ France qui, au cours du premier semestre 2010, a fait part à Vivendi de son intention d'exercer son droit de liquidité sur cette participation (se reporter à la note 16.3).

Le groupe n'a pas conclu ou amendé d'autre opération significative avec les parties liées au cours du premier semestre clos le 30 juin 2010.

Note 16 Engagements

La présente note se lit en complément des informations relatives aux engagements donnés et reçus et aux actifs et passifs éventuels au 31 décembre 2009, tels que décrits dans la note 26 de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (pages 276 et suivantes du Document de référence 2009). Les principaux engagements contractés/amendés sur le premier semestre 2010 sont décrits ci-après :

16.1 Obligations contractuelles et engagements commerciaux

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2010	31 décembre 2009
Emprunts et autres passifs financiers	14	16 669	15 133
Passifs de contenus	8	1 658	2 064
Sous-total : Paiements futurs minimums liés aux éléments enregistrés au bilan consolidé		18 327	17 197
Obligations contractuelles de contenus	8	4 266	4 317
Contrats commerciaux		2 639	2 181
Locations et sous-locations simples		2 517	2 466
Sous-total : Eléments non enregistrés au bilan consolidé		9 422	8 964
Total obligations contractuelles et engagements commerciaux		27 749	26 161

Contrats commerciaux non enregistrés au bilan

(en millions d'euros)	Paiements futurs minimums au	
	30 juin 2010	31 décembre 2009
Capacités satellitaires	642	629
Engagements d'investissements	1 681	1 472
Autres	395	167
Engagements donnés	2 718	2 268
Capacités satellitaires	(58)	(67)
Autres	(21)	(20)
Engagements reçus	(79)	(87)
Total net	2 639	2 181

Locations et sous-locations simples non enregistrées au bilan

(en millions d'euros)	Loyers futurs minimums au	
	30 juin 2010	31 décembre 2009
Constructions	2 318	2 282
Autres	259	234
Locations	2 577	2 516
Constructions	(60)	(50)
Sous-locations	(60)	(50)
Total net	2 517	2 466

16.2 Autres engagements contractés dans le cadre de l'activité courante

SFR - Engagement de couverture 3G

Pour mémoire, en date du 30 novembre 2009, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (Arcep) a mis en demeure SFR de respecter, au plus tard le 31 décembre 2013, ses obligations de déploiement de réseaux UMTS dans le calendrier suivant :

- couverture de 84 % de la population métropolitaine au 30 juin 2010 ;
- couverture de 88 % de la population métropolitaine au 31 décembre 2010 ;
- couverture de 98 % de la population métropolitaine au 31 décembre 2011 ;
- couverture de 99,3 % de la population métropolitaine au 31 décembre 2013.

Au 30 juin 2010, avec 87 % de la population française couverte en 3G/3G+, SFR remplit et dépasse les obligations de couverture en 3G fixées par l'Arcep pour cette date.

SFR - Contrat de partenariat public-privé GSM-R

Le 18 février 2010, un groupement constitué avec SFR, Vinci et AXA (à hauteur de 30 % chacune) et TDF (10 %) a signé avec Réseau Ferré de France le contrat de partenariat public-privé GSM-R. Ce contrat, d'une durée de 15 ans et d'un montant global de 1 milliard d'euros, consiste à assurer le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un réseau de télécommunication numérique qui permettra d'assurer les communications (voix et données) entre les trains et les équipes de régulation au sol en mode conférence. Il sera déployé progressivement jusqu'en 2015 sur 14 000 km de lignes ferroviaires traditionnelles et à grande vitesse en France.

Le groupe n'a pas contracté d'autre engagement significatif au cours du premier semestre 2010 dans le cadre de l'activité courante.

16.3 Engagements d'achats et de cessions de titres**Finalisation de l'acquisition de 100 % de GVT (Holding) S.A. au Brésil**

Se reporter à la note 7 pour une description détaillée de cette opération et de ses impacts dans les comptes de Vivendi.

Canal+ France

Dans le cadre du rapprochement des activités de télévision payante en France de Groupe Canal+ et de TPS réalisé en janvier 2007, M6 bénéficiait d'une option de vente à Vivendi de sa participation de 5,1 % dans Canal+ France exerçable en février 2010 au prix de marché déterminé à dire d'expert et assorti d'un prix plancher de 1 130 millions d'euros pour 15 % de Canal+ France (correspondant à une valorisation de 7,5 milliards d'euros pour 100 % de Canal+ France). Le 22 février 2010, M6 est sorti de Canal+ France après avoir exercé son option de vente pour un montant de 384 millions d'euros, correspondant au prix plancher de l'option à cette date. Cette opération est sans incidence sur l'endettement financier net de Vivendi car, conformément aux normes comptables applicables, l'option de vente initialement consentie à M6 avait été comptabilisée sous forme de passif financier, compris dans l'endettement financier net du groupe. Grâce à cette transaction et à celle conclue avec TF1 au 28 décembre 2009 (se reporter à la section 1.1.1 du Document de référence 2009, page 143), Groupe Canal+ (détenu à 100 % par Vivendi) détient désormais 80 % de Canal+ France.

Le 15 avril 2010, Lagardère a décidé d'exercer son droit de liquidité sur sa participation de 20 % dans Canal+ France. Lagardère et Vivendi n'ayant pas trouvé d'accord sur la cession de cette participation, le 2 juillet 2010 Lagardère a annoncé sa décision d'initier le processus d'introduction en bourse de sa participation de 20 % dans Canal+ France, conformément à la procédure prévue à cet effet dans le pacte d'actionnaires conclu le 4 janvier 2007 (pour une description du pacte d'actionnaires, se reporter à la note 26.5 de l'annexe aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009, page 284 du Document de référence 2009).

Note 17 Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Vivendi est mis en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires, gouvernementales, arbitrales et administratives.

La description des litiges dans lesquels Vivendi ou des sociétés de son groupe sont parties (demandeur ou défendeur) est présentée dans la note 27 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurant dans le Document de référence 2009 (pages 284 et suivantes). Les paragraphes suivants constituent une mise à jour au 27 août 2010, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes du premier semestre clos le 30 juin 2010.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

Instruction du Pôle financier du Parquet de Paris

Le 23 janvier 2009, le Procureur de la République a transmis au juge d'instruction et aux parties civiles un réquisitoire définitif de non-lieu sur l'ensemble des faits reprochés, qui remontent aux années 2000-2002. Le 16 octobre 2009, le juge Jean-Marie d'Huy a ordonné un renvoi de toutes les parties devant le Tribunal correctionnel. Vivendi s'est constitué partie civile dans cette affaire.

Le procès s'est tenu du 2 au 25 juin 2010 devant la 11ème Chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris. Le procureur a demandé la relaxe de tous les prévenus. Le jugement sera rendu le 19 novembre 2010.

Securities class action aux Etats-Unis

Depuis le 18 juillet 2002, seize recours ont été déposés contre Vivendi, Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo devant le tribunal du District sud de New York et le tribunal du District central de Californie. Le tribunal du District sud de New York a décidé, le 30 septembre 2002, de regrouper ces réclamations sous la forme d'un recours unique « In re Vivendi Universal SA Securities Litigation », qu'il a placé sous sa juridiction.

Les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint, entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002, certaines dispositions des Securities Exchange Acts de 1933 et de 1934, notamment en matière de communication financière. Le 7 janvier 2003, ils ont formé un recours collectif dit « class action », susceptible de bénéficier à d'éventuels groupes d'actionnaires.

Le juge en charge du dossier a décidé le 22 mars 2007, dans le cadre de la procédure de « certification » des plaignants potentiels (« class certification »), que les personnes de nationalités américaine, française, anglaise et hollandaise ayant acheté ou acquis des actions ou des American Depository Receipts (ADR) Vivendi (anciennement Vivendi Universal SA) entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002 pourraient intervenir dans cette action collective.

Vivendi a fait appel de cette décision le 9 avril 2007. Le 8 mai 2007, la Cour d'appel fédérale pour le Second Circuit a rejeté la demande d'examen, à ce stade de la procédure, de la demande d'appel formée par Vivendi contre la décision de « certification » rendue le 22 mars 2007. Le 6 août 2007, Vivendi a déposé un recours contre cette décision devant la Cour Suprême des Etats-Unis. Ce recours a été rejeté le 9 octobre 2007.

Le 12 mars 2008, Vivendi a soumis au juge une nouvelle demande de révision de sa décision de « certification » du 22 mars 2007 en ce qu'elle a inclus les personnes de nationalité française dans la classe des plaignants potentiels. Le 31 mars 2009, le juge a rejeté cette demande.

Depuis la décision de « certification », plusieurs actions nouvelles à titre individuel ont été initiées contre Vivendi sur les mêmes fondements. Le 14 décembre 2007, le juge a décidé de consolider ces actions individuelles avec la « class action », pour les besoins de la procédure de recherche de preuves (« discovery »). Le 2 mars 2009, le juge a décidé de dissocier la plainte de Liberty Media de la « class action ». Le 12 août 2009, il a dissocié les différentes actions individuelles, dont l'action intentée par Gamco, de la « class action ». Ces actions feront l'objet d'un procès séparé.

Le procès de la « class action » a commencé le 5 octobre 2009 à New York.

Le 29 janvier 2010, le jury a rendu son verdict. Le jury a estimé que Vivendi était à l'origine de 57 déclarations fausses ou trompeuses entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002. Ces déclarations ont été considérées comme fausses ou trompeuses, au regard de la Section 10(b) du Securities Exchange Act de 1934, dans la mesure où elles ne révélaient pas l'existence d'un prétendu risque de liquidité, ayant atteint son niveau maximum en décembre 2001. Le jury a, en revanche, conclu que ni M. Jean-Marie Messier ni M. Guillaume Hannezo n'étaient responsables de ces manquements.

Le jury a condamné la société à des dommages correspondant à une inflation journalière de la valeur du titre Vivendi allant de 0,15 euro à 11 euros par action et de 0,13 dollar à 10 dollars par ADR, en fonction de la date d'acquisition de chaque action ou ADR, soit un peu moins de la moitié des chiffres avancés par les plaignants. Le jury a également estimé que l'inflation du cours de l'action Vivendi était tombée à zéro durant les trois semaines qui ont suivi l'attentat du 11 septembre 2001 ainsi que pendant certains jours de bourse fériés sur les places de Paris ou de New York (12 jours).

Le 26 mars 2010, Vivendi a déposé une série de « motions » (« post-trial motions »). L'examen de ces « motions » par le juge est une étape préalable à l'homologation du verdict du jury.

En l'absence de précédents, Vivendi estime qu'avant que le juge puisse prononcer un jugement définitif, le processus d'examen des demandes d'indemnisation des actionnaires doit avoir eu lieu. Cela signifie que tous les actionnaires concernés doivent avoir été avisés de leurs droits éventuels, de la même façon qu'ils l'ont été de l'existence de la « class action ». Le juge aura ensuite à nommer un « agent » chargé d'administrer les demandes d'indemnisation des actionnaires et plus particulièrement d'examiner chacune d'entre elles et d'en déterminer la validité. Le processus, long et complexe, ses modalités et son déroulement pourront être contestés par chacune des parties. Le juge devra ensuite approuver chaque demande d'indemnisation et une fois que toutes les demandes auront été approuvées, il rendra un jugement définitif dont chaque partie pourra interjeter appel.

Vivendi estime disposer de solides arguments en appel. Vivendi entend tout d'abord contester la décision du tribunal sur sa compétence dans cette affaire. Vivendi entend ensuite contester la décision du juge d'inclure les actionnaires français dans la procédure, estimant que cette décision repose sur une analyse erronée du droit français. Vivendi entend également contester la méthode de calcul des dommages des plaignants retenue par le juge et plus généralement, un certain nombre de décisions prises par lui pendant le déroulement du procès. Plusieurs éléments du verdict seront aussi contestés.

Sur la base du verdict rendu le 29 janvier 2010 et en se fondant sur une appréciation aussi objective que possible des éléments exposés ci-dessus, conformément aux principes comptables décrits dans les notes 1.3.1 (recours à des estimations) et 1.3.9 (provisions) de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (pages 189 et 202 du Document de référence 2009), Vivendi a

comptabilisé au 31 décembre 2009 une provision d'un montant de 550 millions d'euros, au titre de l'estimation des dommages qui pourraient, le cas échéant, être versés aux plaignants. Pour les besoins de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009, le montant de cette provision a été estimé en retenant un certain nombre d'hypothèses, dont certaines sont intégrées dans un modèle statistique élaboré par un expert américain, confirmé par un second, retenus par Vivendi et familiers de ces procédures.

Vivendi considère que cette estimation et les hypothèses qui la sous-tendent sont susceptibles d'être modifiées avec l'évolution de la procédure et, par suite, le montant des dommages qui, le cas échéant, serait versé aux plaignants pourrait varier sensiblement, dans un sens ou dans l'autre, de la provision. Comme le prévoient les normes comptables applicables, les hypothèses sur lesquelles se fonde cette estimation comptable ne sont pas détaillées car leur divulgation au stade actuel de la procédure pourrait être de nature à porter préjudice à Vivendi.

Constatant l'absence de jugement sur le fond du litige aux Etats-Unis, la Cour d'appel de Paris a rejeté le 28 avril 2010 la demande faite par Vivendi de voir jugée abusive la participation de plusieurs actionnaires français à la class action américaine.

Lors d'une audience qui s'est déroulée le 26 juillet 2010 à New York, Vivendi a demandé au juge de faire application de la décision Morrison v. National Australia Bank de la Cour Suprême des Etats-Unis en date du 24 juin 2010 et, en conséquence, d'exclure de la procédure de « class action » les demandes émanant des actionnaires ayant acheté leurs titres en dehors des Etats-Unis.

Lorsque des éléments nouveaux seront connus, en particulier la décision du juge à la suite de l'audience du 26 juillet 2010, Vivendi réexaminera les modalités d'estimation de la provision comptabilisée au 31 décembre 2009. La provision est inchangée dans les comptes au 30 juin 2010.

Elektrim Telekomunikacja

Vivendi est aujourd'hui actionnaire à hauteur de 51 % dans Elektrim Telekomunikacja Sp. z o. o. (Telco) et Carcom Warszawa (Carcom), deux sociétés de droit polonais qui ont acquis directement et indirectement 51 % du capital de Polska Telefonia Cyfrowa Sp. Z.o.o. (PTC), un des premiers opérateurs de téléphonie mobile en Pologne. Ces participations font l'objet de nombreux contentieux.

Procédure en responsabilité civile d'Elektrim à l'encontre de Vivendi devant le tribunal de Varsovie

Le 4 octobre 2006, Elektrim a assigné Vivendi en responsabilité civile devant le tribunal de Varsovie, reprochant à Vivendi de l'avoir empêché de récupérer les titres PTC à la suite de la sentence de Vienne du 26 novembre 2004. Elektrim réclame des dommages et intérêts correspondant à la différence entre la valeur de marché de 48 % de PTC et le prix payé par DT à Elektrim à la suite de l'exercice de son option d'achat, estimés à environ 2,2 milliards d'euros. Le 5 janvier 2009, le tribunal de Varsovie a débouté Elektrim de sa demande. Elektrim a fait appel de cette décision. Le 26 février 2009, le tribunal de Varsovie a annulé sa décision. Après réexamen de la demande, le tribunal a, à nouveau, débouté Elektrim, le 28 juin 2010.

Compañía de Aguas de Aconquija et Vivendi contre la République d'Argentine

Le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux investissements (CIRDI) a nommé un comité ad hoc chargé de statuer sur la demande d'annulation de la sentence arbitrale rendue le 20 août 2007 en faveur de Vivendi et de sa filiale argentine Compañía de Aguas de Aconquija dans le cadre d'un contentieux relatif à la concession d'eau de la Province argentine de Tucuman, leur accordant des dommages-intérêts d'un montant de 105 millions de dollars américains plus intérêts et frais. La demande d'annulation a été examinée lors d'une audience qui s'est tenue du 15 au 17 juillet 2009.

Le 10 août 2010, le CIRDI a rejeté la demande d'annulation de l'Etat argentin.

Enquête sur les transferts du PSG

Une enquête confiée à un juge d'instruction a été ouverte sur les conditions de transfert des joueurs et de rémunération d'intermédiaires du PSG, ancienne filiale du groupe, entre 1998 et 2002. Certains anciens dirigeants du PSG ont été renvoyés devant le Tribunal correctionnel. Le 30 juin 2010, le Tribunal correctionnel a rendu son délibéré et prononcé plusieurs amendes et peines de prison avec sursis à l'égard des personnes physiques. Il a par ailleurs condamné le PSG à une amende de 200 000 euros et la société Nike France à une amende de 150 000 euros. Certains anciens dirigeants du PSG, ainsi que Groupe Canal+ ont fait appel de ce jugement.

Neuf Cegetel contre France Télécom sur la distribution de la chaîne Orange Foot

Le 14 mai 2009, la Cour d'appel de Paris a infirmé un jugement qui a accueilli les demandes de Free et Neuf Cegetel relatives à la distribution de la chaîne Orange Foot et considéré que l'offre Orange Foot conditionnant l'abonnement à la chaîne Orange Foot à la souscription d'un abonnement à l'offre ADSL Orange, constituait une vente subordonnée prohibée par le Code de la consommation. La Cour d'appel a considéré que l'interdiction de la vente subordonnée se heurtait au régime institué par la Directive n°2005/29/CE du 11 mai 2005 relative aux pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs. SFR a formé un pourvoi en cassation. Dans un arrêt du 13 juillet 2010, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi.

Conseil de la concurrence – marché de la téléphonie mobile

Le 10 avril 2009, SFR a formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 11 mars 2009, qui a confirmé les condamnations pécuniaires prononcées à l'encontre des trois opérateurs en retenant des faits d'entente à raison d'échanges d'informations de 1997 à 2003. Par arrêt en date du 7 avril 2010, la Cour de Cassation est venue confirmer l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Paris du 11 mars 2009, s'agissant de SFR.

Plainte de Vivendi contre France Télécom devant la Commission Européenne pour abus de position dominante

Le 2 mars 2009, Vivendi a, conjointement avec Free, déposé une plainte devant la Commission européenne à l'encontre de France Télécom pour abus de position dominante. Vivendi et Free reprochent à France Télécom d'imposer des tarifs excessifs sur les offres d'accès à son réseau fixe ainsi que sur l'abonnement téléphonique. Au cours du mois de juillet 2009, Bouygues Telecom s'est joint à cette plainte. Par courrier en date du 2 février 2010, la Commission a informé les parties de son intention de rejeter la plainte. Vivendi a annoncé son intention de porter l'affaire devant le Tribunal de première instance de l'Union Européenne au Luxembourg.

Auto-saisine de l'Autorité de la concurrence sur les pratiques dans le secteur de la télévision payante

A la suite de son auto-saisine et d'une plainte de France Télécom, l'Autorité de la concurrence a adressé à Vivendi et Groupe Canal+, le 9 janvier 2009, une notification de griefs. L'Autorité de la concurrence reproche à Groupe Canal+ d'avoir abusé de sa position dominante sur certains marchés de la télévision payante et à Vivendi et Groupe Canal+ d'avoir mis en œuvre une entente avec, d'une part, TF1 et M6 et, d'autre part, le groupe Lagardère. Vivendi et Groupe Canal+ ont contesté ces griefs. Un rapport complémentaire de l'Autorité a été transmis le 15 avril 2010.

Enquête sur l'exécution des engagements pris dans le cadre du rapprochement entre CanalSatellite et TPS

L'Autorité de la concurrence s'est saisie d'office de l'exécution des engagements souscrits par Groupe Canal+ dans le cadre du rapprochement des sociétés TPS et CanalSatellite. L'instruction de ce dossier par l'Autorité de la concurrence est en cours.

Studio Infinity Ward, filiale d'Activision Blizzard

A l'issue d'une enquête interne pour manquement contractuel et insubordination à l'encontre de deux dirigeants du studio Infinity Ward, Activision Blizzard a procédé le 1^{er} mars 2010 au licenciement de Jason West et Vince Zampella. Le 3 mars 2010, les deux anciens dirigeants ont assigné Activision Blizzard devant la Cour Supérieure de Los Angeles pour manquement contractuel et licenciement abusif. Le 9 avril 2010, Activision Blizzard a assigné à son tour les deux anciens dirigeants d'Infinity Ward pour manquement contractuel et non-respect du devoir de loyauté. En outre, 38 salariés, actuels et anciens, du studio Infinity Ward ont assigné le 27 avril 2010 Activision Blizzard devant la Cour Supérieure de Los Angeles, pour manquement contractuel et violation du Code du travail de l'Etat de Californie. Le 8 juillet 2010, 7 autres plaignants se sont joints à l'action, dans le cadre d'une plainte consolidée. Ils soutiennent qu'Activision Blizzard ne leur aurait pas versé des primes et autres rémunérations auxquelles ils auraient droit. Le procès doit se tenir le 23 mai 2011. Activision Blizzard estime que ces deux procédures n'auront pas d'impact pour elle.

Enquête au Brésil

A la suite de l'acquisition par Vivendi de la société Global Village Telecom (Holding) S.A. ("GVT") le 13 novembre 2009, la CVM (autorité des marchés financiers brésilienne) et le Procureur de la République ont ouvert une enquête sur l'information fournie par Vivendi concernant les opérations réalisées avec certains actionnaires de GVT.

Le 17 mai 2010, Vivendi a reçu de la CVM une notification de griefs à laquelle elle doit répondre d'ici la mi-septembre. La CVM reproche principalement à Vivendi de ne pas avoir, dans son communiqué du 13 novembre 2009 annonçant la prise de contrôle de GVT, donné suffisamment d'informations sur les contrats d'options conclus entre Vivendi et un tiers. Vivendi entend contester ces griefs et prépare sa réponse à la CVM.

Note 18 Événements postérieurs à la clôture

Les principaux événements intervenus depuis le 30 juin 2010 sont les suivants :

- En juillet 2010, Vivendi a refinancé la ligne bancaire d'une durée de 3 ans et d'un montant de 1 milliard d'euros qui venait normalement à maturité en février 2011. Cette ligne de crédit sera remplacée, par anticipation, courant septembre 2010, par un nouveau financement bancaire de même montant et d'une durée de 5 ans (maturité septembre 2015).
- Le 26 août 2010, le Groupe La Poste a annoncé qu'il allait entrer en négociation exclusive avec SFR pour constituer un partenariat destiné à la commercialisation d'une offre de téléphonie mobile sous la marque La Poste.
- Le 31 août 2010, Blizzard Entertainment (filiale d'Activision Blizzard) et NetEase.com vont lancer la commercialisation en Chine continentale de *World of Warcraft® : Wrath of the Lich King™*, le deuxième pack d'extension du jeu de rôle en ligne massivement multijoueurs (MMORPG).

IV- Attestation du responsable du rapport financier semestriel 2010

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes condensés du premier semestre de l'exercice 2010 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en première partie du présent rapport présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées, ainsi que des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Président du Directoire,

Jean-Bernard Lévy

V- Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Vivendi S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 17 de l'annexe qui expose les éléments d'appréciation relatifs au verdict de la « Securities class action aux Etats-Unis » et le traitement comptable adopté.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 31 août 2010

Neuilly-sur-Seine, le 31 août 2010

Salustro Reydel

ERNST & YOUNG et Autres

Membre de KPMG International

Frédéric Quelin

Jean-Yves Jégourel